22e ANNÉE — 1873

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — HUITIÈME ANNÉE

N° 2. 15 Février 1873



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, rue de Seine.

LONDRES. — **Nutt**, 270, Strand. = **LEIPZIG.** — **F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — **Van Bakkenès et Cie.** = **BRUXELLES.** — **Veyrat** (Mlle).

1873

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 21, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA RÉFORME A CASTRES

TROIS ÉPOQUES DE L'*HISTOIRE DU PROTESTANTISME DANS L'ALBIGEOIS ET LE LAURAGUAIS* (1).

I

Des trois diocèses qui se partageaient le sol de l'Albigeois et du Lauraguais, celui de Castres était de beaucoup le plus important. Ses évêques figuraient parmi les plus considérés du royaume. Quarante-deux prélats se sont succédé sur son siége épiscopal, que plusieurs honorèrent de leur savoir et de leurs vertus, mais dans le nombre desquels il faut malheureusement compter un monstre, César Borgia. Ce seul nom fait

(1) Les trois fragments qui suivent sont empruntés à un ouvrage mportant, fruit de vingt ans d'études, que va publier prochainement M. le pasteur Camille Rabaud. L'ouvrage, qui s'étend de la période des origines à la révocation de l'Edit de Nantes, formera un grand volume in-8° de 500 pages environ, dont le prix est fixé à 6 fr. pour les souscripteurs. On souscrit à la librairie Sandoz et Fischbacher, 33, rue de Seine, à Paris, et chez Huc, libraire à Castres (Tarn).
Nous recommandons d'autant plus volontiers cet ouvrage qu'il avait déjà obtenu une mention très-honorable dans le concours ouvert par la Société en 1867. (*Réd.*)

comprendre que Castres soit devenu le principal foyer de la Réforme et de tous les mouvements qui s'y rattachèrent, dans le Haut-Languedoc.

La Réforme n'y parut point aussitôt qu'à Toulouse ; c'est à grand'peine qu'on en déchiffre les premières pages. Nous n'avons rien pu connaître d'antérieur à la prédication du cordelier Marcii, qui, d'après Th. de Bèze, « quelques années après Flavien et Nuptiis (qui avaient évangélisé Toulouse en 1532), fit merveilles de prêcher à Castres d'Albigeois et en Rouergue, et depuis fut mené prisonnier à Toulouse, où il scella de son sang la doctrine de la vérité. » S'il « fit merveilles, » c'est qu'il dut avoir de nombreux auditeurs sympathiques. Et l'on peut affirmer que, dès ce jour, fut formé le parti des idées nouvelles. La preuve en est, du reste, dans la liste toute sèche et même incomplète, inexacte, que Pierre Borel donne des pasteurs de Castres, avec la date de leur ministère. Le premier aurait été, d'après lui, N. de Manna ; puis, Jean de Bosque, 1542 ; de Mapaïs, 1543 ; Raphaël Ségur et Jacques de Sernan, 1545 ; Marquet, Hiérosme, Vaverme, 1546 ; Barthe, 1547 ; Albus, 1549; Martini et de Bosque jeune, 1551; Geoffroy Brun et de la Vallée, 1559 ; Lostau, Pierre Barthe, Fleury de la Rivoire, 1561; Jean de Bosque, 1567; Marsan, 1574; Salvart, 1582 ; Gaspard Olaxe, 1592 ; Lambert Daneau, 1593-1595 ; Benoît, Balaran, 1593 ; de Rotan, 1596-1598 ; Jean Josian, 1598.

Evidemment, ces pasteurs ne se succédaient pas à Castres, en un tel nombre et avec une telle régularité, sans que la Réforme n'eût des racines et des adhérents. La présence continue du berger révèle celle du troupeau. C'est donc par erreur que tous les historiens de l'Albigeois et, avec eux, les savants frères Haag, ne font remonter la Réforme dans Castres qu'à 1560, et signalent Geoffroi-Brun comme son premier pasteur (1).

J'ai d'ailleurs, indépendamment de cette liste significative,

(1) *France protestante,* IX, p. 191.

à invoquer comme symptômes du mouvement religieux antérieur à 1560, — trois supplices qui révèlent une foi ferme et résolue: les supplices, racontés au chapitre précédent, de Jean Jocry d'Albi, 1551, et de Jacques Caire de Brassac, 1555; — puis, le supplice du jacobin Martini, que Faurin, dans son *Journal*, place en 1554, et Gâches, dans ses *Mémoires*, au 25 avril 1555.

N'écoutant que son ardente foi, Martini, dans l'église même de Burlats, a la hardiesse de parler contre le purgatoire. Saisi par l'Inquisition, condamné au bûcher, il est conduit à Castres où il subit le dernier supplice à la porte de l'Albinque. Du haut de son bûcher, il invoque avec ardeur la miséricorde de Dieu : « Père céleste, s'écrie-t-il à plusieurs reprises, ayez pitié de moi! » Pendant que la foule assiste à ce spectacle, muette et consternée, une voix retentissante profère ce chrétien et sincère encouragement : « Martini, lève les yeux au ciel et te fie en la grâce de Dieu, qui te recevra aujourd'hui en son royaume. » C'était le bourgeois Olivier Trémouille, dont le nom mérite d'être conservé et qui ne s'exposait à rien moins qu'à la mort. Il ne fut pourtant pas poursuivi, soit qu'on ne l'eût point reconnu, soit qu'on redoutât le prosélytisme d'un nouvel auto-da-fé.

Gâches, bien plus circonstancié que Faurin, place ce drame au frontispice de ses précieux *Mémoires*, et il fait observer qu'*antérieurement à* 1550, la foi nouvelle comptait « une grande multitude » de sectateurs. Il ajoute qu'intimidés sous les règnes de François Ier et de Henri II, par les persécutions qui accablaient de préférence certaines villes au nombre desquelles doit être citée Castres, — ils n'avaient pu en faire profession publique. « On peut l'apprendre, dit-il, par l'histoire; » de cette histoire, alors très-documentée, il ne reste maintenant que le supplice de Marcii, la liste de Borel et les martyres de Martini, de Jocry, de J. Caire, de Madaule! D'autres exécutions durent avoir lieu, sans doute; et, à leur manière, elles firent briller la puissance de l'Évangile.

Le supplice de Martini, en particulier, produisit une agitation salutaire. Son émouvante mort porta les esprits à réfléchir au dogme du purgatoire, hautement rejeté par l'intrépide jacobin ; on désira naturellement les livres traitant la matière, surtout la Bible. L'Inquisition la faisant confisquer, on s'en procura à Genève, à Lausanne, à Neuchâtel, trois villes, bénies soient-elles ! qui, de tout temps, furent pour nous un refuge et un foyer de lumière. Ces livres, portés entre autres par François Raymond et L. Maréchal, et distribués à Castres et dans le voisinage, propagent activement l'Evangile. Les nouveaux disciples, fraternellement unis par les mêmes convictions et par la perspective de communs dangers, se réunissent nuitamment dans des maisons particulières, honnis des hommes, mais réconfortés par la présence de Dieu. Ils s'affermissent mutuellement par la prière et par l'exhortation ; ils lisent et méditent simplement, mais avec le cœur, la Parole de Dieu. Ils s'abstiennent de chanter des cantiques, de peur de donner l'éveil à leurs persécuteurs ; et, la joie dans l'âme, quoique menacés de mort, ils se donnent, chaque soir, rendez-vous pour la nuit suivante.

II

LA PRISE DE CASTRES

PAR LES RELIGIONNAIRES, EN 1562

> « Il y avait quarante ans qu'on épuisait sur eux la sévérité des plus cruels supplices, qu'on les brûlait à petit feu, et qu'ils ne s'étaient pas même permis de simples murmures. »
>
> (*L'Accord parfait*, II, 207.)

Ayant conscience de la force que leur donnaient et leur droit et leur nombre, les protestants exaspérés par tant de mauvaise foi et de carnages ; — soutenus par des chefs éminents : le prince de Condé, l'amiral Coligny, d'Andelot ; — las

de mourir et de se plaindre en vain, — formèrent, sous Charles IX, un parti résolu et puissant.

Le prince de Condé vise à un double but : mettre le calvinisme sur un pied d'égalité avec l'ancien culte et reconquérir auprès du trône sa place légitime. En conséquence, il recrute et organise les forces du parti réformé; il s'entoure d'une armée nombreuse et disciplinée, livre aux Guises plusieurs batailles rangées, soutient des siéges, s'empare de quelques villes importantes, entre autres de Montpellier, Nîmes, Saint-Pons, Montauban, Rouen, Orléans, dont il projette de faire le boulevard du protestantisme. Ses émissaires parcourent les provinces et y répandent son mot d'ordre : Se rendre maître des forts, des villes partout où faire se pourra.

Il débute en Languedoc. En son nom, Jacques de Crussol, seigneur de Beaudiné, prend le titre de *Général des compagnies des gens de guerre levées en Languedoc pour soutenir la religion et la délivrance du Roi, de la Reine et de M. d'Orléans.* A son instigation, et d'ailleurs pour ne pas devenir comme tant d'autres victimes d'un massacre, les protestants de Castres par un hardi coup de main, se rendent maîtres de la ville, mai 1562. Leurs coreligionnaires de Roquecourbe, Vabres, Brassac, Castelnau, Viane, Lacaune, Saint-Amans, Anglis, Lacabarède, Mazamet, secrètement prévenus, se rendent de nuit sous les remparts de Castres. Les gentilshommes les plus zélés accourent aussi : Guillaume de Guillot, seigneur de Ferrières; Antoine de Peyrusse, seigneur de Boissezon; François de Villettes, seigneur de Montlédier, etc. Les consuls de Castres, tous protestants, leur ouvrent les portes de la ville. Les assaillants se précipitent, marchent droit à la place, y laissent une bonne troupe et puis, de ce centre, rayonnent en tous sens. Ils se saisissent des portes, des remparts, de l'évêché, des couvents. Ils publient, pour éviter une rencontre meurtrière, la défense de sortir des maisons et ne versent pas une goutte de sang! Mémorable exemple dans ces temps calamiteux, où l'on faisait si bon marché de la vie humaine!

Seulement, sur les instructions de Beaudiné, des otages sont pris, afin d'obtenir l'élargissement de plusieurs religionnaires prisonniers.

On crée une espèce de *Conseil exécutif*, un *Conseil militaire* et un *Conseil politique*.

Le premier conseil est composé de Guillot de Ferrières, gouverneur de la ville, homme d'âge et d'expérience; de Peyrusse de Boissezon, « homme vraiment craignant Dieu, » dit Bèze, qui guerroya à Montauban, dans le Rouergue et aux troisièmes troubles, fut nommé gouverneur de Castres; de J.-J. de Voisins, baron d'Ambres, qui se distingua dans cette première guerre de religion, prit et démolit le château de Lacaze, s'empara de Vénez et mena sa garnison à Castres où elle fut mise à mort, se saisit par escalade de Puylaurens le 18 décembre, ravitailla Montauban, tailla en pièces un secours de Viviers à Laïx, et fut nommé gouverneur de Castres à la seconde guerre de religion.

Le second conseil fut chargé de tous les soins de la guerre. Pour solder les troupes, il convertit en monnaie l'argenterie des églises. La seule châsse de saint Vincent pesait quatre-vingts marcs d'argent. Afin de la sauvegarder, la tradition menaçait d'une mort soudaine le téméraire qui l'ouvrirait. Les téméraires ne manquèrent pas alors; mais aucun, paraît-il, n'en reçut « la moindre incommodité. » Le conseil militaire fondit les cloches dont il fit cinquante pièces d'artillerie et une coulevrine appelée *Cassemesse*, pesant cinquante quintaux et portant jusqu'à Saint-Jean de Lérins, au delà de Viviers. Il répara les murailles qu'on garnit de nouveaux canons. Il leva trois compagnies de cavalerie, commandées par Peyrusse, d'Ambres et de Montlédier; et trois compagnies d'infanterie, sous les ordres des capitaines Jacques de Bernes, Goffre et Franc. Ces troupes devaient voler au secours de Condé à Orléans, tombée entre ses mains; la moitié de la France en fit autant, c'est-à-dire, se rangea sous l'autorité de Condé et le secourut.

Quant au conseil politique, il se composa de Bouffard-Lagarrigue, Benejean, François et Antoine Raymond. Il devait, de concert avec les consuls, s'occuper des affaires générales, de la direction politique proprement dite.

Enfin, pour la direction des choses religieuses, un consistoire est organisé dans lequel entrent des personnes notables par leur piété et leur position. Les trois pasteurs de Castres sont alors : de Bosque, Larivoire, Savin.

La ville prise, le culte est transféré de l'Ecole-Vieille dans les églises catholiques, en particulier dans celle de la Platté, la plus grande, dont les images sont recouvertes « avec des linceuls pour éviter le désordre. » A Pâques, la cène y est célébrée, au milieu d'une énorme affluence. On multiplie les prédications ; les foules s'y pressent. C'était « merveille de voir la réformation qui était dans ce temps-là et le zèle que chacun avait d'avancer l'honneur et la gloire de Dieu. » Plus de jeux, de danses, de mascarades, de débauches, d'orgueilleux étalages, de jurements et de blasphèmes. Une inflexible censure sévissait contre les coupables. C'est que l'hérésie ne tendait pas moins à la réformation de la vie qu'à celle de la doctrine et du culte.

Ainsi organisés sous le triple rapport de l'administration, de la guerre et de l'Eglise, — les protestants de Castres songent à étendre au loin leur action. Ils débutent par la prise du château de la Caze, propriété de l'évêque, manoir redoutable et redouté, qui servait de cachot. Le baron d'Ambres le détruisit.

Malgré plusieurs échecs, les catholiques caressent l'espoir de reprendre Castres. François de Voisins (frère de J.-Jacques de Voisins), chef du parti catholique dans le diocèse de Lavaur, et nommé gouverneur de Castres par Charles IX, essaye divers assauts, mais en vain, contre les remparts. Il lève le siége, malgré le secours que lui préparait le capitaine Grépiac qui campait à Vénez avec trois cents fantassins. Les troupes de Castres et Roquecourbe en ayant eu vent, marchent contre

lui, tuent une partie de ses hommes et emmènent une soixantaine de prisonniers, 8 juillet 1562.

Un conseil de guerre s'assemble et deux avis sont émis : les uns opinent pour la rançon, les autres pour la mort ; les premiers s'appuient sur le devoir chrétien du pardon et de la charité, malgré les récents massacres de Toulouse ; les seconds sur le droit de guerre autorisant la mort de quiconque est pris à discrétion et sur la nécessité de châtier les meurtriers de leurs frères, pour donner une leçon qui serve d'éclatant exemple. Ce dernier avis, après un violent démêlé, l'emporte malheureusement ; et trois soldats remplissant l'office de bourreaux, décapitent tous les prisonniers près du puits des Jacobins qui reçut ensuite leurs cadavres. « Cela fut condamné et trouvé fort mauvais, observe le chroniqueur Gâches, n'y ayant pas de raison d'imiter le mauvais exemple des ennemis. La religion nous instruisait à pardonner puisqu'ils étaient à notre discrétion et à laisser la vengeance à Dieu des maux que les ennemis nous font par leurs massacres et manquement de foi. »

Le châtiment de cet acte odieux ne se fit pas attendre : quelques compagnies de la garnison de Castres étant sorties pour s'approvisionner de blé à Frégeville, — François de Voisins les surprend et leur tue quatre-vingts hommes, au nombre desquels le consul Capduras.

Cet échec n'empêcha cependant pas les Castrais d'envoyer à Montauban un secours de douze cents hommes qui vont rejoindre le baron d'Arpajon, près de Rabastens. En outre, le capitaine Lamothe, avec quelques troupes castraises, fait une tentative contre Labruyère ; mais, parvenu à la porte du Pont, il est mortellement blessé et ses soldats battent en retraite. Les calvinistes de Puylaurens sont plus heureux ; dirigés par le capitaine Goffre, dit la Mane, et soutenus par un petit renfort de Castres, ils rentrent en vainqueurs dans leur ville, d'où la perfidie les avait chassés. Ils y rétablissent immédiatement l'exercice de leur culte, 28 décembre 1562. Depuis

lors, ils purent toujours conserver cette place importante qui rendit de grands services pendant la durée des guerres religieuses et même après.

Vers la même époque que la prise de Puylaurens, se livrait dans le Nord entre les forces réunies des deux partis, la sanglante bataille de Dreux, qui n'eut d'autre effet que d'envenimer encore les esprits. Surexcitées par cet événement, les troupes de Castres emportent d'escalade Cuq d'Albigeois, 31 janvier 1563. Puis, elles vont assiéger Saïx, sous les ordres de Boissezon, dispersent huit cents hommes qui accourent au secours de la place, et, finalement, sont forcées de lever le siége, 5 février. Cet échec ouvre les yeux sur le danger de ces forteresses voisines qui se dressent contre Castres comme une perpétuelle menace; aussi démolissent-ils entièrement le château de la Caze, dont il restait encore quelque chose, et le couvent des Jacobins, situé au centre de la ville et la dominant, 9 février.

Sur ces entrefaites, la paix si nécessaire à la France est signée le 19 mars, et publiée à Castres par le sénéchal de Carcassonne. Cet édit de pacification, appelé édit d'Amboise, autorise le culte réformé dans les faubourgs des villes et lui défend l'usage des églises catholiques ; il assigne une ville, dans chaque bailliage ou sénéchaussée, dans le faubourg de laquelle le culte sera célébré; et dans les campagnes, il restreint le culte aux terres des seigneurs protestants haut-justiciers, qui ne le célébraient que dans leurs maisons avec leurs vassaux. L'édit ordonne la sortie du royaume de tous les soldats étrangers, la restitution des villes détenues par les religionnaires et un échange mutuel de prisonniers. On comprend le mot de Coligny sur la convention d'Amboise : « Voilà un trait de plume qui renverse plus d'Eglises que les forces ennemies n'en auraient pu détruire en dix ans. »

A la calamité de la guerre, non sérieusement terminée, succéda dans Castres la calamité de la peste. Originaire d'Orient et si souvent déchaînée sur l'Europe, du VI[e] au XVIII[e] siècle,

elle fut alors importée de Toulouse à Castres par un malade, dont le passe-port était faussement daté de Narbonne. C'était le 17 août 1563. Comme un souffle de mort, elle envahit la ville entière; une foule de familles fuient épouvantées. Ceux qui restent, tombent chaque jour par centaines, victimes du fléau; les cimetières ne suffisant plus, on porte les cadavres à Saint-Roch, dans de profondes fosses communes : terrible fraternité de la mort subie comme une nécessité et que l'Eglise catholique, même de nos jours, répudie partout comme une profanation! Et pourtant, ces huguenots maudits se signalent, entre tous, par leur zèle infatigable auprès des pestiférés et par le chrétien sacrifice de leur vie. Les consuls, tous protestants, demeurent fidèlement à leur poste, à l'exception d'un seul; les ministres ne discontinuent pas un instant leurs prédications; ils visitent les hôpitaux, les maisons particulières; on les voit partout où quelque victime leur est signalée.

Dominant tous ces généreux dévouements, François de Bouffard et sa digne compagne Guillemette de la Garde de Arotopoly, dont Gâches fait un si complet éloge, se mettent, eux et leur fortune, au service de la population désespérée. Sans souci pour eux-mêmes, ils visitent les quartiers les plus ravagés, les infects réduits des pauvres, en prennent même quelques-uns dans leur propre domicile et leur servent tout à la fois de médecins, de bienfaiteurs et d'amis. Exténués de fatigue, empoisonnés par les miasmes aspirés au chevet des mourants, ils succombent à leur tour. Ils meurent l'un et l'autre glorieusement, sur la brèche, laissant à leur cité le noble héritage d'un dévouement sublime et montrant de quels miracles d'amour est capable la foi nouvelle.

Castres peut compter parmi ses illustrations de plus grands esprits; mais, à coup sûr, il ne compte pas de plus beaux caractères. Et si, aux yeux des hommes, l'élévation de l'âme et les chrétiens exemples méritaient ces statues dont on est si prodigue pour la gloire humaine, — nuls n'en seraient plus dignes que François de Bouffard et sa noble compagne; couple

d'élite, un dans sa charité et dans son martyre. « De pareilles âmes, dit un historien catholique, de quelque religion qu'elles soient, sont dignes de notre admiration (1). »

La peste sévit jusqu'à la fin d'octobre, avec une si effrayante intensité que, soit par la fuite, soit par la mort, la ville devint comme déserte et l'herbe poussa dans les rues. Gâches évalue à quatre mille le nombre des victimes ; dom Vaissette, qui ne parle que de mille quatre cents, paraît être bien au-dessous de la réalité.

III

LA VIE INTÉRIEURE DES ÉGLISES

AUX APPROCHES DE LA RÉVOCATION

Vos pères, où sont-ils?

(ZACH. I, 5.)

Dans l'intervalle des synodes, les Eglises vivaient de leur vie propre, comme leurs registres en font foi. Sous ce rapport les registres de l'Eglise de Viane offrent un vif intérêt. A part l'intérêt des détails, la réception officielle des anciens, la conversion au protestantisme de Jeanne Castries en assemblée publique (19 avril 1675), le baptême d'un enfant tenu par Jeanne Pélissoz et Antonin de Rotolph, avocat en Parlement, etc. ; nous surprenons dans leur action les rouages intérieurs des Eglises. Il est en particulier curieux d'assister à la séance où sont délibérées les mesures pour la célébration des fêtes et des communions. « Dans le temple de Viane, à l'issue du prêche, le Consistoire assemblé, a été procédé aux charges et censures pour les Cènes de Pâques. Donnera la coupe : Jean Rabaud, sieur de Rieucapel ; donneront les marques (les mar-

(1) Magloire Nayral, IV, 242.

reaux) les frères Dufour et Ramond ; pourvoiera à la table, les frères Barthe. Pour faire contenir le peuple, sont désignés les frères Matset et Pujol ; pour demandes extraordinaires en faveur des pauvres, les frères Lapoire et Foubonne. » On peut ainsi voir avec quelle sagesse, quel ordre, quelle ferme autorité on procédait.

Si grâce aux registres très-circonstanciés et très-curieux de Viane, on peut se représenter le mouvement intérieur des Eglises réformées aux approches de 1685, on peut d'un autre côté, par la biographie d'un chrétien vivant, heureusement retrouvée, se représenter aussi la piété fervente, active et dévouée qui caractérisait les hommes de cette génération tourmentée. Ce chrétien, c'est Jean Bonnafous, une des rares personnalités marquantes, échappées à la merveilleuse sagacité des frères Haag.

Né à Castelnau, il se prépara au ministère, comme c'était alors d'usage et de nécessité, dans la maison même et par l'enseignement du célèbre prédicateur de Montpellier, Michel le Faucheur. Consacré ministre à Brassac, il passa cinq années dans cette Eglise ; puis, il fut nommé à Puylaurens et il y demeura quarante-cinq années, malgré les appels que lui adressèrent d'importantes Eglises et quoiqu'il eût à supporter seul, sans augmentation de traitement, le fardeau d'une Eglise qui, depuis la Réformation, avait eu habituellement deux pasteurs. Fils de père et de mère craignant Dieu, élevé lui-même dans cette crainte, il donna dans sa longue carrière le spectacle d'une profonde piété, qui lui valut au près et au loin une vénération universelle. Doué d'un grand savoir, d'une éloquence pénétrante, plein de hardiesse contre le vice, il lançait des éclairs par ses yeux et la foudre parfois semblait sortir de sa bouche. Il excellait en particulier dans les services d'imposition des mains ; aussi fut-il appelé à consacrer au ministère Causse de Sorèze, Damalry de Nègrepelisse, Bonnafous de Saint-Amans, son neveu, et autres. Il publia divers écrits, notamment une prière pour le martyre, à l'occasion de son

condisciple Bastide, appelé à sceller sa foi de son sang.

Il était célibataire par choix, par principe ; il refusa de se marier « avec la fille d'un grand homme qui avait 100,000 livres de dot. » Toujours par choix et par principe, il vivait dans une grande pauvreté. Il refusait tout don en argent ou en nature, estimant sa position comme providentielle, pour mieux le détacher de la terre, dans son Eglise surtout, où tant de gens y sont extrêmement attachés. En parlant d'argent, il disait qu'il fallait « se garder de manier ces épines de peur de s'ensanglanter ». Et il poussa le désintéressement jusqu'à refuser d'être l'héritier de son propre père, qu'il conjura de léguer son bien à son frère, celui qui mourut pasteur à Castres.

L'estime dont il jouissait lui valut l'honneur de présider plusieurs synodes, entre autres ceux de Réalmont, 1658, et de Caussade, 1659. Ces synodes, très-orageux à cause d'une grave affaire (celle d'Arbussy ?), divisèrent les provinces et mirent dans tout leur jour sa sagesse et sa modération. Ce débat fut porté au Synode national de Loudun, présidé par le pieux et savant Daillé ; là, dans une des séances, le ministre de Caussade s'étant permis une parole peu bienveillante à l'adresse de Bonnafous : « Ne parlez pas de Bonnafous, lui dit le modérateur en l'interrompant, sa vie et sa conduite sont en exemple et en vénération à toutes nos Eglises. »

Bonnafous, qui priait beaucoup, agissait beaucoup aussi. Il avait surtout l'habitude, après ses prédications du dimanche et du jeudi, de visiter tous ses malades, voulant, par un culte privé, les dédommager du culte public auquel ils n'assistaient pas. On l'aimait si généralement, si vivement, que sa mort fut un deuil universel. Martel, ministre et professeur à Puylaurens, l'ayant chargé de prêcher pour lui, pendant une courte absence, il fut saisi d'un mal subit et violent ; mais il n'en persista pas moins à remplir ses fonctions, disant « qu'un pasteur doit mourir debout, comme un empereur ou comme un bon pilote, le gouvernail à la main. » Les symptômes du mal

redoublant, on le crut atteint du choléra-morbus ; au milieu de ses douleurs, il ne cessait de prier, surtout pour l'Eglise et pour l'académie de Puylaurens.

Le 22 septembre 1676, il reçoit la visite des consuls et des anciens. On mande auprès de lui ses quatre neveux, ministres de Castelnau, de Brassac, de Saint-Amans, de Nègrepelisse. Il les bénit solennellement, ainsi que ses quatre sœurs. Le 27, nouvelle visite des consuls, des anciens, des professeurs, des fidèles. Arbussy l'exhorta et lui demanda sa bénédiction. Il la lui donne ; puis, il émet un vœu, mais d'une manière voilée, à demi-mot. Et comme Arbussy, n'ayant pas saisi sa pensée, le priait de la répéter, un des assistants fit observer qu'il s'en était ouvert à d'autres, qu'il désirait qu'on nommât son filleul (D. Amalry, depuis seize ans à Nègrepelisse) « pour son successeur dans cette Eglise. » Appelant à part son filleul, Bonnafous lui dit : « Tu sais quelle est la passion que j'ai toujours eue que tu fusses mon successeur. J'en ai parlé à ces Messieurs ; promets d'accepter vocation, si elle t'est offerte. » Quand D. Amalry lui eut promis d'accepter le cas échéant, il fut tranquille et la sérénité ne le quitta plus. De toute part lui arrivaient mille témoignages d'affection ; les proposants s'offrirent pour le veiller ; des personnes notables, des collègues, des professeurs répètent auprès de lui leurs visites, — de ce nombre Perez, ministre et professeur de théologie pour les langues orientales ; Loquet, ministre de Cuq et professeur d'éloquence. Chaque fois qu'on venait le voir, il demandait la prière. Son âme vivait tellement avec Dieu, il faisait un tel cas de ses grâces que prier tout seul ne lui suffisait pas ; — il voulait encore qu'on priât avec lui et pour lui. Il demanda qu'on priât sans cesse pour lui en public. La prière, on le voit, était bien la respiration de son âme si profondément chrétienne. Un dimanche, pendant le culte, pouvant de son lit entendre le chant, « C'est le psaume 38, dit-il, un des sept psaumes pénitentiaux ; » et apprenant que la prédication est faite par M. Ramondou, ministre et professeur de philosophie : « Dieu veuille

le bénir, dit-il, et aussi le culte pour qu'il tourne à sa gloire. »

Il n'y eut pas jusqu'au curé qui ne lui fît de fréquentes visites, témoignage d'autant plus significatif qu'il est plus rare ; et ce qui paraîtra plus significatif encore, c'est que ce digne prêtre, avec une largeur peu catholique, mais très-chrétienne, recommanda plusieurs fois le ministre aux prières de son Eglise et même, à deux reprises au prône, parla de lui avec éloge « comme d'un grand homme de bien, d'une piété et d'une vertu exemplaires. » « Le seul mal, ajoutait-il naïvement, c'est qu'il est de sa religion, » — à quoi Bonnafous répondait simplement que « ce mal était un grand bien. »

Enfin, le 4 octobre 1676, il mourut en prières. C'était bien mourir en pilote, le gouvernail à la main, selon son désir. Il avait soixante-quinze ans d'âge et cinquante années de ministère, dont quarante-cinq passées à Puylaurens. Le même jour, au culte de deux heures, Martel parla de sa mort avec une éloquence saisissante. Et le jour de l'enterrement, quoique ce fût marché, les boutiques de tout culte se fermèrent spontanément ; ce fut un émoi général dans la ville et dans les campagnes ; on l'accompagna tête découverte à sa dernière demeure ; les larmes coulaient de tous les yeux ; l'air retentit de cris et de sanglots ; car, en le perdant, on perdait plus qu'un ami, qu'un père, on perdait une de ces sources vives d'où jaillissent les bienfaisantes eaux de la vie divine la plus pure. En voyant un tel homme recueilli dans le repos de son Dieu et laissant après lui des traces bénies dont le parfum restaure encore l'âme, — qui ne se prend à répéter le vœu antique : « O Dieu, que je meure de la mort des justes et que ma fin soit semblable à la leur ! » (Nombres XXIII, 10.)

Quelques années avant sa mort et en pleine santé, il avait fait son testament, par la raison qu'il convient, comme il l'écrit lui-même, « de ne pas attendre d'être couché dans un lit de mort. » Après avoir, en tête de son testament, béni Dieu d'être chrétien et chrétien réformé, il fait abandon à l'Eglise de Puylaurens, où il espère finir ses jours, « des arrérages qui lui

sont dus depuis tant d'années jusqu'à sa mort. Il lui donne encore 100 livres pour l'entretien du ministère, et 100 livres pour les pauvres protestants. Il donne à Brassac 50 livres pour le ministère, et 50 livres pour les pauvres protestants. Il donne à l'Eglise de Castelnau 50 livres pour l'entretien du ministère, et 50 livres pour les pauvres protestants. »

Il fait divers legs à ses sœurs. Il donne à David Amalry, son filleul, 3 volumes in-folio de Bellarmin, les œuvres de Chamier et 5 volumes in-folio, 100 sermons manuscrits et son portrait. Il donne à Jean Cabibel, son neveu, pasteur à Roquecourbe, 100 sermons manuscrits; à Abel Bonnafous, proposant, son neveu, 200 sermons manuscrits « pour lui faire aider dans le commencement du ministère » ; à Etienne Bonnafous, pasteur à Cuq, 100 sermons manuscrits; et ceux qui restent à l'héritier qui les transmettra à Jean France, proposant « logé près de moi, secrétaire du testament, dicté et signé par moi, à chaque page. »

Il institue héritier universel Jean Bonnafous, son neveu et filleul, fils aîné de feu David Bonnafous, pasteur à Castres, « mon cher frère. » Il lui lègue sa bibliothèque, le charge d'hériter de ses fonctions de parrain, auprès de ses divers autres filleuls, « pour les élever en la vraie et pure religion. » Ce testament est contre-signé par Jean de Gommar, ministre et professeur en théologie à l'académie de Puylaurens, par Elie Ramondou, ministre et professeur de philosophie, et par divers bourgeois. Il fut ouvert le 7 octobre 1676.

Camille Rabaud.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

L'ANCIENNE ÉGLISE RÉFORMÉE DE MONTDARDIER

(1576-1583)

Avèze, ce 29 juin 1872.

Monsieur le Président,

J'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de faire connaître le passé de l'Eglise réformée de Montdardier, aujourd'hui simple annexe de l'Eglise d'Avèze, et ne comptant plus que quelques familles protestantes; mais avant la révocation, elle était une des plus florissantes de la viguerie du Vigan. Si vous le jugez à propos, Monsieur le Président, je passerai rapidement en revue ce que le sujet a de plus important, en le disposant en plusieurs articles.

Agréez, Monsieur le Président, les salutations respectueuses de votre dévoué,

ALPH. FALGUIÈRE.

Premier article. — *Affirmation des croyances religieuses et témoignage de foi donné par le colloque de Sauve* (1576.)

Le tres^esme avril mil cinq cens septante six, nous le consistoire de Mondardier estant assemblés avec plusieurs personnes dudit lieu, notamment le s^r de Mondardier y assistant, avons fait lecture, tant des articles de la disipline eclésiastique arrestée en ce royaume que aussi la confession de foy acceptée et conclue. Laquelle discipline et confession de foy avons approuvé et approuvons en tous leurs chefz, promestant tous ensemble tant ceulx que ne savent signer que les autres, de nous emploier a mantenir la susdite discipline et de vouloir vivre et mourir en la foy de la susdite confession, la soustenant jusques a la derniere goutte de nostre sang moienant l'aide de Dieu, En foy de quoy nous sommes signés.

Ont signé :

Mrs VATILLEN jehan ministre de montardier.
GINESTOUS (Gisard de) sr de montdardier consul.
D'OLIVET pierre écuyer, Ancien.
SALZE Anthoine, Ancien.
MAISTRE pierre, Ancien.
BARRAL Anthoine, diacre.
Pierre MARCIAL, notaire de montdardier.
MARTIZ pierre qui marquait par un petit carré long (ancien).

Copie de lettre missive du colloque tenu en Anduze le 7meme *Jour d'aoust* 1578.

Salut par nostre Seigneur Jésus Christ,

Nous du colloque de Sauve estant assembles en Anduze, pour tenir le colloque, aiant veu vostre juste requeste par laquelle demandé êstre pourvus de monsieur Vatilien ministre de la parolle de Dieu pour vous administrer icelle parolle tant au lieu de Montdardier que St Laurens.

Nous par le consentement du Sinode estant ainsi assemblé au dit lieu, aiant entendu vostre bonne affection que vous avez à la gloire de Dieu, le vous avons octroié, combien que vissions bien le moyen de l'emploier allieurs. Vous priant que comme nous assurons qu'il vous adnoncera purement la doctrine de Jésus Christ que aussi de vostre part vous la recevies et rendiez saintement dignes d'Icelle, et que le recognoissies comme vous estant envoié de Dieu par nostre moien lui administrant toutes choses nécéssaires pour bien exercer sa charge. Et ce faisant Dieu vous bénira lequel nous prions, messieurs et frères vous tenir en sa grace nous recommandant a la vostre.

D'Anduze, ce 5eme aoust 1576.

Vos bien humbles frères les ministres et anciens du colloque de Sauve, Et en leur nom.

TEREZ, *conduisant l'action.*

NOTA. — Le Pasteur Vatillien leur avait été donné pour essai et avait commencé son ministère à Montdardier le 17 décembre 1575. Il y était encore en 1578.

Les fragments qui précèdent ont montré l'Eglise réformée de Montdardier adhérant solennellement à la discipline ecclésiastique et à la confession de foi des Eglises réformées de France.

L'on n'en sera pas surpris, car cette Eglise, constituée en 1561, eut pour premiers conducteurs spirituels des hommes marquants, tels que le célèbre Michel Béraud, et me Christople de Barjac, sr de Gasques (1).

En 1568, possédant pour elle seule le Pasteur me Barnabé Suffrien, elle étendit sur les paroisses environnantes son active propagande, et lorsque le colloque de Sauve leur envoya, en 1575, le pasteur mr Vatilien, cette Eglise continua l'œuvre évangélique dont nous nous proposons de donner ici un aperçu.

Instruction religieuse des adultes.

Le huigtiésme avril 1576, a esté aresté en concistoire que la cène de Jésus Christ, se célebrera le dimanche de Pasques, qui sera d'aujourd'huy en quinze jours, et que pour ce faire, a esté éleu me Anthoine Barral et me Anthoine Salze pour appeller ceux que la vouldront fère pour catéquiser mardi prochain, et Pierre Maistre ceulx du chasteau.

Le 25esme décembre 1577, a esté arresté en concistoire que dorénavant, on ne balhiera marques à ausquns de l'Eglise de Sobéras (2) et celle de St Lorens, qu'ils n'aient estés au moins catéquisés une fois en l'année, en cette Eglise.

Distribution du sixain des bénéfices Eclésiastiques (3).

Le 27esme feuvrier 1576, et en la présence de mons. Vatillien ministre, le noble Gissard de Genestous consul de montdardier, me Anthoine Barral diacre de ladite Eglise de Mondardier, me An-

(1) Sa fille, demoiselle Madeleine, épousa un gentilhomme protestant de cette localité, le sr Pierre d'Olivet, écuyer, dont la postérité nombreuse était encore représentée à la révocation par Fulcrand d'Olivet, sr d'Hombres, zélé protestant.

(2) Sobéras, c'est l'Escoutet, à dix kilomètres de Montdardier.

(3) Par suite de la grande quantité de pauvres que les guerres civiles avaient faits, l'assemblée politique qui eut lieu à Nîmes (janvier 1575) délibéra d'affecter le sixième des biens ecclésiastiques aux pauvres, et que là où il n'y aurait point de chapitres ou vicaires pour en faire la distribution, elle serait faite par les pasteurs et consistoires, de concert avec les consuls. La requête, présentée par l'avocat des pauvres de la sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes à Damville, gouverneur du Languedoc, fut acceptée.

thoine Salze, Sire Jehan Olivet bailhe, me Pierre Maistre, mestre Estienne de La Combe, anciens de la dte Eglise; Sire Gabriel Calvas, Sire Loys Arnail, consul et député de Rogues, et au dit jour a esté faict rolle des notâment pauvres du dt lieu et paroisse de Rogues, suivant le mandement et puissance à nous donnée, et réquisition de me Anthoine Salze procureur des dts pauvres.

Le 7esme mars, an que dessus, a esté distribué en la paroisse que desseus aux pauvres du dt Rogues, comme de ce a esté par le rolle faict et expédié, par le procureur des dts pauvres, ce montant la somme de soixante sept livres que se monte le sixain du prieuré et bénéffice du dit Roques (1).

Le premier avril, an que desseus, arresté que monsr Anthoine Salze escrira à monsieur d'Assas pour le prier de faire rolle de ceulx de Blandas (2) pour faire aux dits pauvres la distribution du sixain du bénéfice de leur prieuré.

Le 8esme du dt arresté en concistoire que me Salze, me Estienne de La Combe, et me Anthoine Barral, iront à Avèze (3), fère la distribution, avec l'assistance de monsieur de Beaufort, aux pouvres de la dte paroisse, suivant le mandement du dt sieur de Beaufort, du sixain de leur bénéfice ce montant 41 livres 13 sols 4 deniers (4).

Discipline exercée à l'occasion du mariage.

Le 4esme d'octobre 1577, le concistoire ayant entendu que le bruict couroit que Segondy de Madières (5) estoit soussonné d'avoir trompé Jeanne de Bordin de St Laurans, a arresté que le susdit ne seroit reseu à la célébration de son mariage que premiérement il ne soit comparu en Concistoire.

Le douzieme janvier 1578, Jean Valat de Rogues, en présence de me Pierre Martial, de Sire Jean Olivet, me anthoine Barral, me Anthoine Salze, me Pierre Maistre, et me Estienne de La Combe, antiens, a asseuré, que sa fille, laquelle il veut donner a mariage a Estienne Arnail, à onze ans accomplis, ce qu'il asseure en levant la

(1) Situé à sept kilomètres de Montdardier.
(2) Situé à huit kilomètres de Montdardier.
(3) Situé à sept kilomètres de Montdardier.
(4) A part les paroisses sus-désignées, cette Eglise fit la distribution du sixain des bénéfices des paroisses de Saint-Laurent et Pamiers, que nous n'avons pas reproduit pour abréger.
(5) Partie du diocèse de Montpellier, partie de celui de Lodève.

main à Dieu que cela contien vérité, et promet de relever de tout domage qu'il se en pourroit en suivre quant il ne seroit ainsi. — Faict au lieu que se dict le presche, après Iceluy dict, eu foy de quoy me suis signé au nom de la compagnie.

F. MAISTRE.

L'an 1578 et le 4esme jour de juing, le concistoire estant assemblé extraordinerement au chemin près de la maison de mr le bailhe, desoubsz son estable, a savoir sir Jean olivet, me anthoine Salze, me Jean Bonhome, me Estienne de La Combe, Pierre maistre, Pierre Gros antiens de la présente Eglise réformée de mondardier, ayant veu la attestatoire des annonces du mariage de Raimon Bodun et de Julianne Besse de la Vaquerie (1), laquelle nous semble un peu maigrement couchée selon l'article de la discipline éclésiastique, toutefois pour certaines raisons, avons ordonné que leur mariage seroit célébré en l'église, selon la fason ordinaire et accotumée. En foy de quoy ceux qui se scavent signé, nous sommes signés.

Discipline Eclésiastique au sujet du jeu.

Le 29 may 1578, le Concistoire étant asamblé, a arresté que me Ant-Salze appelleroit Pierre Teulon de Rogues pour la seconde foys pour ce qu'il n'estoit venu, ayant esté apellé par me Jean Bonhome et par monsieur le ministre, et lui avoit promys de venir, et ensemble le subzdit Salze appellera Bernard Faissat de Rogues.

Le Concistoire ayant entendu le sus dit Teulon lui a remontré sa faulte, et a ordonné qu'il en demanderoit à Dieu pardon et prometroy de ny retorner plus, ce qu'il a fait, et lui a esté intimé que la première foys qu'il seroit convincu d'avoir joué aux cartes, il seroit privé de la cène, pour se qu'il en avoit montré un trop grand méspprys, quant il avoit joué toute la journée aprés l'avoir reseue, comme il l'a confessé cy-deseus.

MAISTRE.

Formule de baptèmes d'enfants appartenant à des familles distinguées.

Le 17esme avril 1583, a esté baptisé au chasteau d'Assas (2) dlle Jeanne d'Assas, fille d'Anthoine et de Jeanne Raousse, laquelle

(1) Paroisse située à plus de vingt-cinq kilomètres de Montdardier, qui faisait partie du diocèse de Lodève.

(2) Le château d'Assas est situé dans la paroisse de Blandas, et la famille

a esté présentée au baptesme par Pierre de Raoux et Marie de St Julien.

Le dimanche 4esme juhet 1583, au chasteau de noble Estienne de Peyran, sr de la Pomarède, à St Maurice (1), a esté baptisé Anthoine Peyran fils du dt sieur, et de damoiselle Thoraine de Sobeyras mariés, présenté par noble Anthoine de St Julien sr de St Julien et par dlle Gabrielle Guiraude, femme de Jean de Sobeyras, sr de Planque, de St Hippolyte.

Le 5esme jour du mois de décembre 1581, dans l'Eglise de nostre Seigneur Jésus du lieu de Mondardier a esté baptisé une fille de Pierre Teulon de Rogues, et d'Isabelle Osselle, sa fame, présantée par noble Focrant d'Assas et damoiselle Aly sa fame.

Baptêmes et mariages des familles protestantes des paroisses environnantes de Montdardier, administrés par le pasteur de cette Eglise (1580-1583.)

Rogues. — 30 Novemb 1580, baptisé Jean Faissat fils de Louis et de Françoise Aguze.

Rogues. — Idem, baptisé André Faissat fils de Anthoine et Jeanne Rovière.

La Jura de Blandas. — 30 Nov, baptisé Jean Olivet fils de Jean et Jeanne Perière.

Rogues. — 19 mars 1581, baptisé Jean Valat, fils de Marc et Toraine Gounelle.

Madierès. — 7 mai, baptisé marthe Focat fille de Francois et Florette Benoît.

Rogues. — 13 aout, baptisé marguerite Faissat, fille de François, et Marguerite.

Rogues. — 7 juillet, baptisé, marguerite Faissat, fille de Claude et Marguerite Faissat.

(2) St Guilhem, le désert. — 20 Sept, baptisé Gabrielle Bonhoure fille de Marc, et Marguerite Bénézet.

d'Assas, propriétaire de ce château, était celle d'où sortit plus tard le célèbre chevalier de ce nom.

(1) La paroisse de Saint-Maurice est située à vingt kilomètres de Montdardier, et ne possède actuellement que fort peu de protestants. Elle faisait alors partie du diocèse de Lodève.

(2) Cette paroisse, située à trente-cinq kilomètres de Montdardier, possédait une abbaye célèbre. Elle faisait partie du diocèse de Montpellier.

Rogues. — 10 janv, 1582, baptisé Jeanne fille d'Anthoine Arnail et de dlle Valat.

Madières. — 18 aout, marié Guilhem Roques et Julianne Gay des Nages.

Blandas. — 10 sept, baptisé anne Borier, fille de Pierre, et Pasquale Martin.

Rogues. — 22 octob, baptisé Jean Vidal, fils de Bernard et Marguerite Bertrand.

Rogues. — 5 décemb, baptisé, marie Teulon fille à Pierre, et Isabelle Osselle.

Rogues. — 6 Février, baptisé anne fille d'Euzière et Madeleine Roque.

La Vaquerie. — 25 mars, baptisé Etienne Euzy présenté par Focrand Olivet.

Leclaux-Rogues. — 22 octobre, baptisé Pierre Faissat fils à Nadal et francéze Martin.

Chateau d'Assas-Blandas. — 1583, 16 avril, baptisé Jeanne d'Assas, fille d'Anthoine et Jeanne Raousse.

Espinasse. — 15 mai, baptisé Pierre Oriol, fils de Guilhem Oriol, et Catherine Baumie.

Rangnes. — 22 mai, baptisé Jacques Faissat fils de Claude, et de Marguerite Faissat.

Le Claux. — Idem, baptisé Suzanne Goût, fille de Anthoine, et de Clare Martin.

St Laurent. — 17 juillet, baptisé Louise Du Puy, fille de Louis et Louise Aguze.

St Maurice. — 4 juilhet, baptisé Etienne de Peyran, fille d'Anthoine et de Toraine de Sobeyras.

Nota. — Les baptêmes et mariages des familles protestantes des paroisses de Saint-Laurent, et Sobeyras (Escoutet), formaient un registre à part.

MÉMOIRES DE MONTBONNOUX OU BONBONNOUX

BRIGADIER DES CAMISARDS DANS LA TROUPE DE CAVALIER

Sous ce titre : *Les aventures d'un chef Camisard*, on a déjà inséré dans le *Bulletin*, t. XVII, p. 420, 433, un fragment des *Mémoires* de Montbonnoux emprunté à l'intéressante publication de M. Frosterus : *les Insurgés protestants sous Louis XIV*. Une obligeante communication de M. Edmond Hugues met à notre disposition la première partie de ces *Mémoires* demeurée inédite. Elle présente un tableau si naïf et si animé de la vie d'un de ces volontaires du Désert qui fournirent à Cavalier ses plus énergiques lieutenants, et ne déposèrent pas les armes avec lui, que nous n'hésitons pas à la reproduire, comme le complément du curieux journal de Tobie Rocayrol. (*Bull.* t. XVI, p. 273, 321).

Montbonnoux fut un des derniers acteurs survivants de cette tragique époque. On ignore la date précise de sa mort ; mais on sait que retiré, vers 1730, en Suisse, il y traînait encore sa pénible existence, vieux et accablé d'infirmités, en 1754. Quarante ans auparavant il avait rencontré pour la première fois au Désert le futur restaurateur des Eglises, Antoine Court, à la demande duquel il composa, sur la terre d'exil, la relation qu'on va lire :

Monsieur,

Si j'ai différé de vous donner la relation que vous avez eu la bonté de me demander tant de fois des dangers auxquels j'ai été exposé depuis l'année 1703, ma principale raison a été la crainte que plusieurs ne m'accusassent de vanité. Mais enfin la providence m'ayant heureusement conduit en Suisse, j'ai pris la résolution de vous satisfaire, je vous prie d'excuser le deffaut de ma plume.

Je suis né à Bracassargues, dans le Diocese de Nimes, en Languedoc. Je suis fils à Jacques Bonbonnoux et de Anne Durand du lieu de Fressac dans le Diocese d'Alaix. On me fit apprendre, de ma tendre jeunesse, le mestier de facturier en laine; pour cela je fus mis en apprentissage chez M. Martin de Canaule. Dans ce temps là on été fort exact à faire assister la jeunesse réformée à la doctrine et à la messe. Un jour que mon maître m'avait envoyé chez le prêtre du lieu pour y gribler du blé, je pris occasion de prier le prêtre de me dispencer d'assister à la messe et de venir à la doctrine;

je lui allegai pour raison que presque tous les samedis j'étois obligé d'aller chez moi, ou pour y chercher de l'essence, ou pour y changer du linge. Mais le prêtre m'ayant demandé si lorsque j'étois à mon païs, j'allois à la messe, je lui répondis que oui, en quoy je faisois un péché pour en éviter un autre, car je disois un mensonge, ayant en abomination la messe. Et cela est si vrai que je fus condamné moi seul à paier la moitié de la taxe qu'on avait imposé à notre communauté pour la garde d'Orange, seulement parce que je n'allois point à la messe.

Je dois dire cependant que, quelque horreur que j'eusse pour la Messe, on n'en doit pas attribuer la cause aux grandes connoissances que j'eusse sur la religion, car j'ai atteint l'âge de 36 années ou plus avant que de connoître seulement la première lettre de l'alphabet ABC.

Mais quelque horreur que j'eusse pour la Messe, hélas! j'eus le malheur de me précipiter dans le péché, je veux dire d'aller à la Messe pour accomplir mon mariage. Que mon crime est grand! O Dieu, tu le sais, pardonne le moi et tous les autres que j'ai eu le malheur de commettre!

Ayant perdu avant la fin de la première année de mon mariage une épouse que j'aimois avec tendresse, je fus dans une affliction extrême. Les réflexions que je faisois continuellement sur le péché que j'avois eu le malheur de commettre en me prosternant devant ce Dieu de pâte qu'adore le catholique, augmentoit infiniment ma peine; je ne pouvois ni travailler, ni manger, ni dormir. Mon crime m'effraioit continuellement; je me disois sans cesse que mon épouse et moi, nous l'avions commis contre nos propres lumières.

Je me représentois surtout mon épouse extrêmement coupable, car elle avoit fréquenté les saintes assemblées; elle avoit été faite prisonnière dans une assemblée convoquée aux environs d'Anduze. Elle avoit soutenu avec fermeté sa prison dans la fameuse tour de Constance où elle avoit été enfermée. Elle s'étoit tenue cachée chez ses parents, après être sortie de sa prison, pour ne point aller à la Messe. Plus elle me paroissoit courageuse dans tout cela et plus je la trouvois criminelle d'avoir succombé à la tentation avec moi d'aller à la Messe pour accomplir notre mariage. Je me représentois encore la fermeté de la mère de mon épouse, et celle de deux de ses sœurs qui plus attachées à leurs devoirs qu'à leur patrie,

aimèrent mieux être transplantées dans un nouveau monde où elles ont terminé glorieusement leur carrière que de renoncer à leur religion.

Je me représentois enfin la fermeté de ma propre mère qui avoit soutenu courageusement la prison pour avoir fréquenté les saintes assemblées, et me reprochant de n'avoir pas suivi un exemple qui étoit si digne de nous servir de modèle, j'en étois si abbatu et si accablé que je n'ai point de larmes pour vous le représanter.

Cette grande affliction produisit un heureux effet sur moi, elle me détacha d'une manière particulière du monde et m'inspira le pieux dessein de servir Dieu dans les assemblées de ses fidèles, quoi qu'il pust m'en arriver. Dans ce dessein je me rendis dans une de ces assemblées qu'on avoit convoqué près de Cernaule, dans une église de catholiques que les Camisards avoient déjà brûlée. Je fus fort édifié de la prédication qu'un jeune homme âgé d'environ trente années nommé Coutelle (il étoit de St-Donizi en Vaunage) (1) nous fit, et quoi qu'il y eut une fausse alarme que les ennemis venoient fondre sur nous, je ne renonçai point au dessein que j'avois formé de continuer d'assister aux saintes assemblées.

Environ trois semaines après, je resolus d'aller joindre une troupe des camisards qu'il y avoit dans les Cévennes, et d'examiner par moi-même leur conduite, et si j'en étois édifié, de demeurer avec eux, ou s'il en étoit autrement, de m'en retourner chez moi. Je ne communiquai cette resolution à personne, afin que si par la raison que je viens de dire j'étois obligé de m'en retourner chez moi, je pus le faire sans danger.

Mais comme la conduite des camisards a été fort blâmée, et qu'on a accusé le plus grand nombre de ne s'être jeté parmi eux que pour des mauvaises affaires, il est important pour moi que je vous déclare ici, devant Dieu, que je ne pris ce parti que pour des raisons qui selon moi intéressaient également et la gloire de Dieu et mon salut. Je n'avois point de mauvaises affaires. J'étois aimé, chèri parmi mes compatriotes. Si j'avois contracté quelques dettes qui étoient en général peu de chose, je les acquitai toutes avant de partir. Je rendis la dot que j'avois tiré de mon épouse, et après avoir tout acquité, j'abandonnai encore 7 louis d'or en pièce, avec quelques

(1) Tout ce que l'on met entre parenthèses se trouve en marge dans le manuscrit.

argent monoié, entre les mains d'un de mes parents dont je n'ai jamais reçu la valeur; j'abandonnai meubles, linges, et autres choses qu'il faut dans un petit ménage; j'abandonnai les laines et estanes? que j'avois encore dans ma petite boutique; j'abandonnai enfin le Novales (*sic*), que j'avois deffrichées et semées, qui valoient plus de deux cent cinquantes livres, et que j'avois tout gagné à la sueur de mon visage, n'ayant encore rien eu de l'héritage de mes parents. Je puis vous protester même, Monsieur, en toute vérité, que je renonçai à tout avec la même disposition que si je ne l'avois jamais possédé. Ce n'est donc ni par depit, ni par fénéantise, ni par des mauvaises affaires, que je pris parti parmi les camisards, mais uniquement dans la vue de glorifier Dieu et de travailler à mon salut.

Mais il est tems que je vous fasse brièvement le détail de tout ce dont je pourrai me souvenir, et qui m'est arrivé dans l'espace de 27 années et environ 7 mois que j'ai vécu dans le désert.

Je partis donc de chez moi un soir après soupé, au commencement de l'année mil sept cent trois. J'étois accompagné de quelques jeunes gens dont l'un desquels, Pierre Claris, avoit été déjà parmi les camisards. Nous fimes environ deux lieues cette nuit et nous allames loger dans une maison de campagne (le Montaud) audessus de Durfort, où un honnête homme (Olivier) eut la bonté de nous donner à manger pendant un jour que nous y sejournames. Des là nous fumes dans un petit hameau (Ponçot) proche de Mialet en Cévennes. Je me souviens qu'avant que d'arriver à ce hameau, nous nous mîmes plus d'une fois à genoux pour prier Dieu qu'il nous garantit des ambuscades des ennemis, y ayant beaucoup à craindre de donner dans quelqu'une, surtout au pont de Salendre par où nous devions passer, mais heureusement nos vœux furent exaucés.

Nous demeurames quelques jours dans notre hameau, pendant lesquels nous priames Dieu et le jour et la nuit, nous chantames des psaumes, nous lumes l'Ecriture sainte, et un jeune garçon, Pierre Cabanis, du lieu de Quissac, agé d'environ dix-sept années, nous adressoit une exhortation ou un espèce de sermon tiré de passages de l'Ecriture sainte, et qu'il accompagnoit de ses reflexions; en un mot, notre devotion étoit telle que j'étois ravi en admiration, et j'avois bien lieu de m'écrier avec un célèbre patriarche : C'est ici la Maison de Dieu et je n'en savois rien.

De notre hameau retrogradant sur nos pas nous tirames vers Manoblet, et nous logeames dans une maison (Verdeihie) d'où nous eumes la douleur d'entendre les coups de fuzils qu'on tiroit sur nos frères, à Pompignand, où ils furent fort mal traités. Le soir de cette fatale journée, changeant d'asile, nous trouvames sur nos pas quelques uns des réchapés qui avoient trouvé leur salut dans la fuite. Nous fumes tous ensemble dans un village (Les Montezers) où Daniel Gui, le plus distingué du triste débris, récita, après s'être pansé une blessure qu'il avoit reçue dans le combat, avec tant de zèle la prière qu'on trouve à la fin de la Pratique Chrétienne pour un troupeau desolé, que je fus comme ravi en extase. Cette prière finie, il fut resolu entre les chefs de cette petite troupe sans qu'on me le communiquat, que pour apprendre aux ennemis que tous les Camisards n'avoient pas été tués à la bataille de Pompignand, nous irions bruler l'église de Durfort. C'est ce qu'il fut executé de la nuit même.

Après cette exécution nous fumes joindre Cavalier aux maiteries de Cardet où il avoit eu la rougeole, maladie qui l'avoit empêché d'être au combat de Pompignand.

De Cardet nous passames le Gardon sous la conduite de Cavalier. Alors cette rivière étoit extremement forte. Quelque fois elle nous a servi de barrière, mais d'autres fois elle nous a exposé à d'éminents dangers pour la guaier. Je me souviens qu'un jour cinq de nos cavaliers (Cavalier, Francezet de Beauvoisin, Jacques de Lussan, tous trois précicateurs, Deleuze de Pierredon près d'Auduze dont le cheval fin... et lui n'échappa qu'à la nage, et un autre dont j'ai oublié le nom, en ayant voulu sonder le gué, furent emportés par la rapidité de l'eau, et s'ils en sortirent, ce n'en fut qu'après bien des perils et des efforts.

Un jour ayant été avertis par je ne sai pas qu'elle voie, qu'un gros détachement des troupes devoit passer le long du grand chemin au dessous de Vezenobre, nous nous mimes en devoir de lui livrer le combat. C'est ici le premier ou je me sois trouvé. Avant que de paroitre devant les troupes le Sr Daire, jeune prédicateur, agé d'environ trente ans, nous exhorta avec beaucoup de zèle au combat et à la mort. Dès que nous parumes les soldats temoignerent beaucoup de plaisir; je me souviens que j'en vis sauter de joie. Elle ne dura pas longtemps; au chant du psaume LIe, entonné par

le nommé Adam (il etoit agé denviron 60 ans, cordonnier de sa vocation, du lieu de St Maurice), nous fonçames sur eux; ils prirent la fuite sans tirer même sur la place un coup de fusil. Nous les poursuivimes ; en chemin faisant un de mes camarades, Souton de Quissac, qui étoit devant moi, lève un fusil et me le remet; je n'en avois encore point porté; à quelque pas de là j'en trouve un moi-même, je m'en saisis (c'est le fusil dont je me suis toujours servi, et quoique j'en ai trouvé de plus beau, je n'ai point changé) et je remets l'autre à qui me l'avoit donné. Un peu plus loin je vis tomber à ma gauche le frère ainé du fameux Ravanel, le seul de nos gens tué dans ce combat et expédié par quelques soldats retranchés derrière la muraille d'un jardin. Ce tragique évenement, le seul que j'eusse encore vû de cette nature, fit si peu d'impression sur moi, que je ne laissais pas une seconde de m'éloigner de plus de deux cents pas de nôtre troupe en poursuivant les fuïards. Mon zele à les poursuivre étoit si grand qu'il me sembloit que nous devions les prendre par les cheveux et en voir la fin, et ce ne fut que la rivière des Gardons que les fuiards passèrent précipitamment, en desordre et fort mal à leur aise, qui arrêta ma pointe. Etant encore au bord de la rivière, je me vis salué par quelque coup de fusils tirés par les soldats qui étoient à l'autre bord, et à qui les esprits commençoient de revenir. Mais ne jugeant pas à propos de me roidir contre les balles de petits globes que j'entendois siffler mais que je ne voyois pas, je crus devoir m'en mettre a couvert en me jettant ventre à terre. C'est ce que je fis, et les soldats croiant sans doute que ma chute venoit d'une autre cause, se retirèrent; c'est ainsi que se termina le premier combat où je me sois trouvé.

Les exercices de piété etoient fréquens parmi nous : nous avions des lecteurs entre autres, Me Ama de Cevennes et ..... de Navacelle qui portoit le nom de Navacelle; des chantres, entre autres Picard, du lieu de Blausac, Braullet de Sommière etc., et surtout des prédicateurs, Cavalier, le plus renommé de tous; Moïse d'Uzès, Françoise de Beauvoisin, proche Nimes, Jalaguier de Cassagnolles, Jacques de Lussan, Mathieu de Cruvier, Ré..... de Gallargues, Daire de Vaunage, Pierot de Vaunage; ces deux derniers furent arrêtés du côté de la Guienne, et exécutés. Il y avoit encore quelques prédicateurs dont j'ai oublié le nom, qui entroient tour à tour

en fonctions. Le peuple venoit de toute part pour les entendre. Bien souvent nous avions deux exhortations ou prédications par jour.

Nos courses étoient continuelles, rarement nous séjournions deux jours dans un même endroit. Les Réformés des lieux circonvoisins où nous campions, nous apportoient des vivres : Les uns une chose et les autres une autre; celui-ci du pain, celui-là du vin, ce troisième de la viande. Lors qu'ils étoient avertis de notre arrivée un peu à l'avance, ils nous préparoient de la soupe qui étoit pour l'ordinaire de légumes, fèves, poids chiches, qu'on nous apportoit quelque fois dans des vaissaux de bois qu'on appelle en terme de païs semaux ou cornue. Notre troupe étoit divisée par brigades; chaque brigade avoit environ quarante hommes et deux brigadiers à la tête. Dès que les vivres qu'on nous devoit apporter étoient arrivés, on les assembloit tous dans un même endroit et on les remettoit entre les mains de deux ou trois distributeurs généraux qu'il y avoit dans la troupe, Jonquet de St Chaptes, Clary de Quissac, Daniel Gui de Nimes; ceux-ci les remettoient entre les mains des brigadiers de chaque brigade, apres en avoir fait des portions aussi égales qu'il leur étoit possible; ces brigadiers faisoient assoir leur brigade, et distribuoient à chacun une portion de ces vivre, autant égale encore qu'ils le pouvoient. A l'égard de la soupe, comme pour l'ordinaire il n'y en avoit pas pour tous, on la distribuoit aujourd'hui a une ou deux brigades, suivant qu'il y en avoit et demain à deux ou trois autres, ou à autant que la quantité le pouvoit permettre.

Le second combat ou je me sois trouvé fut à Lussan à trois lieues d'Uzès. Nous etions campés au devant d'un logis qui est précisément au dessous de Lussan, lorsque nous aperçumes les troupes paroitre a une hauteur qui est le long du chemin du Lussan à Uzes, et lorsque nous etions fort piqués contre les gens de Lussan, qui, bien loin de nous fournir quelques vivres que nôtre commandant leur demendoit pour sa troupe, eurent l'insolance de tirer sur deux de nos gens que Cavalier leur avait envoyés pour cela et dont l'un desquels (Le nommé La Grandeur) fut blessé au bras. Des que nous nous fumes apperçus des troupes, nous nous avançames vers elles, et à notre ordinaire nous nous mîmes à chanter un psaume. Les troupes ne s'intimidant pas, et faisant de leur part autant de chemin,

nous fumes bientôt les uns des autres à la portée des fusils. Nous ne tardames pas à nous saluer. Mais bientôt les troupes furent en déroute. Nous nous mimes après elles. S'étant dispersées, nous fimes trois pelotons de nos gens et poursuivimes de si pres les soldats que je vis Catinat les prendre par les cheveux. Mais emportés inconsidérement dans une hauteur où il y avoit beaucoup de murailles, et étant peu en nombre, les soldats se camperent derriere et firent feu sur nous, en sorte que je voyois tomber devant nous des branches de chênes blancs que le balles fracassoient. Nous fumes obligés de reculer, et nous perdimes quelque bagage que nous avions pris sur eux. Nous campames de nouveau sur le champ de bataille, et tous nos gens s'y étant rassemblés, nous y restames assez longtemps pour voir s'il ne prendroit pas envie à l'ennemi de sortir de ses retranchements et d'en venir encore une fois aux mains. Mais trop contens de ce qu'ils venoient d'essuier, ils n'eurent pas le courage d'abandonner leurs murailles. Ainsi n'y ayant plus rien à faire nous nous retirames en bon ordre, apres avoir bien battu l'ennemi, sans avoir perdu ..... et un de blessé. Nous fumes nous rafraichir à une lieue de là, à Seyne, où nous trouvames un tonneau de vin qui appartenoit à un Prêtre et qui tomba entre nos mains fort à propos, n'ayant encore ni bu ni mangé ce jour là.

Ne m'étant pas proposé de vous indiquer les dates des événemens que je vous raconte (ne me les rappelant pas) je vous dirai que quelques tems après le combat dont je viens de vous parler, il fut résolu que nous irions dans les Cévennes. Peutêtre même que Cavalier avait quelque dessein de mener sa troupe en Vivarès; quoi qu'il en soit, nous partimes du côté de St Hipolite de Cazou pour nous rendre au Colet de Dèze en Cévennes, traversant des païs tous catholiques; quelque uns de nos gens s'écarterent de la troupe, et se mirent en devoir de se saisir des armes qu'ils pouroient trouver chemin faisant. Mais malheureusement étant tombés dans quelque endroit où quelques catholiques s'étoient retranchés, ils virent périr a leur cotéz un de nos meilleurs soldats, le nommé Ressiaire qu'ils transporterent à la troupe sur un cheval ou sur un mulet. Ce triste accident nous toucha tous, mais en particulier notre commandant en fut très-affligé. Apres ce facheux evenement Cavalier nous fit marcher en ordre au son du tambour, nous avions

alors, si je m'en souviens bien, six ou sept caisses, ayant à nôtre tête tous ceux de nos gens qui étoient vêtus des habits de soldats tués au combat de Lussan où à d'autres qui l'avoient précédé. Nous n'étions pas alors éloignés d'un village appellé la Salle, à une ou deux lieues au dessus d'Alais, proche de Brenoux.

Le son de nos tambours produisit deux effets contraires sur les habitants de ce lieu : dabord ils nous prirent pour des camisards et en eurent une chaude allarme; mais ayant observé que ceux de nôtre tête étoient en habit uniforme, ils passèrent soudainement dans un état contraire et nous prenant pour des troupes qui precedoient la marche du maréchal de Montrevert qui, selon le bruit d'alors, devoit monter dans les Cevennes, en eurent une veritable joie, et quelques uns s'avancèrent pour nous la témoigner. Mais quelle ne fut pas leur surprise de se voir arrêtés prisonniers, exhortés a la mort et expédiés peu de moments après. L'aratagème (*sic*) découvert, ceux des païsans qui n'avoient pas été si prompts à nous venir temoigner leur joye, s'en retournerent dans leur village où nous ne jugeames pas à propos de le suivre. Nous continuames nôtre marche, et eux de leur coté sans doute alèrent porter à tous leurs environs des nouvelles de la triste aventure qui venoit d'arriver à quelques uns de leur compatriotes.

C'est qui nous procura vraisemblablement, dès la nuit même, une visite à laquelle nous ne nous attendions pas et de laquelle nous serions fort bien passés. Car étant campés hors du Colet de Déze; nous fumes surpris subitement par des gens qui faisoient feu sur nous et nous éveillèrent en sursaut par les balles qui siffloient sur nos têtes. Notre allarme fut si chaude que loin de nous mettre en état de deffence, nous primes la fuite, et notre fuite fut si precipitée que tenant mon fusil à travers de mon corps, ceux qui etoient autour de moi se pressant contre m'emporterent plus de six pas. Nôtre dispersion fut grande, et nous perdîmes sur la place et nos tambours et nos chevaux. Le lendemain nous nous rassemblâmes sur une haute montagne, au nombre d'environ cent ou cent cinquante. Accablés de fatigue, pressés du froid ou de la faim, n'ayant rien mangé le jour précédent j'achetai un carteron de chataignes, d'une pièce de trente sols que je me trouvai d'argent, et je les distribuai à ceux de ma brigade qui les trouvèrent excellentes quoique crues. Une heure après, notre commandant qui s'étoit réfugié avec

le gros de la troupe dans un village, nous envoya chercher. Nous fumes le joindre, et les païsans ayant apporté de tout côtés de vivre, nous donnèrent à diner.

Quelques jours après, retournant à peu près sur nos pas, nous fûmes logés à S[t] Paul la Coste : Pendant la nuit nous entendimes tirer sur nos sentinelles : Nous nous mimes sous les armes, mais n'entendant plus rien apres avoir redoublé nos sentinelles, nous nous tranquillisames jusqu'à la crespule (*sic*) du matin que nous debusquames pour nous rendre dans une colline appellée Mallebouïse, où il fut fait trois publications ce jour là, et où il s'étoit rendu je ne sais quel nombre de personnes qui etoient accourues de tous cotés pour assister à nos exercices religieux. Mais je dois dire ici une avanture particulière et dont le dénouëment ma fait toujours craindre qu'il n'eût attiré la colère du Ciel sur nous et qu'il ne feut la cause de notre deffaite la nuit suivante, ainsi que je vas vous l'apprendre dans un moment. Comme nous partimes de S[t] Paul la Coste pour nous rendre dans notre colline, quelques uns de nos gens ayant quitté le gros de la troupe pour visiter quelques maisons écartées, ils trouverent dans une de ces maisons trois païsans armés qui pour être les bien venus dans cette maison qui étoit protestante, où peut être pour quelqu'autre sujet s'étoient dit être de notre troupe, et s'etoient mis à table où ils étoient mangeant et buvant lors que nos gens entrèrent. Surpris de la venue des gens qu'ils n'attendoient point, ils n'eurent rien à répondre à la question qu'on leur fit, d'où êtes-vous? qui êtes-vous? Leur ruse découverte et soupçonnés avec raison d'être de ceux qui pendant la nuit avoient tiré sur nos sentinelles, ils furent amenés prisonniers à notre troupe où après les avoir gardé pendant tout l'exercice, ils furent expédié sur le soir. Mais cette expédition, quoique peut être bien meritée, arrivée un jour de Dimanche, après avoir été tout le jour occupé de l'exercice divin, me fit une peine infinie, et je n'ai pu m'empecher de croire quelle n'eut attiré la colere de Dieu sur nous, et quelle ne feut l'occasion de la deffaite que je vas vous raconter présentement.

L'exercice de piété fini, le soleil près de son couchant, nous quittames notre colline pour nous rendre dans une maison déserte appelée la tour de Bellot située au milieu d'un champ sur le chemin d'Alaix à Anduze, et à une lieue de l'une et de l'autre de ces deux

villes (1). Nous arrivames à cette maison à une heure de nuit, tant pour nous y reposer que pour prendre quelques rafraichissemens que les païsans des environs devoient nous y apporter. Après avoir formé nôtre corps de garde, qui étoit d'environ soixante hommes ce soir là, avec leurs brigadiers, qui étoient le nommé Boulidou, du lieu de la Cadure, et moi, nos gens se couchèrent et s'endormirent. Quelques temps après, dans la nuit, nous entendimes quelque bruit, je fus pour reconnoitre ce que c'étoit. Il y a apparence qu'on avoit surpris et tué nos sentinelles; du moins nous n'en entendimes plus parler; je n'eus pas de peine à découvrir, par la clarté de la lune qu'il faisoit alors, que c'étoient nos ennemis qui venoient à nous. A cet aspect je tire sur l'ennemi, mais je ne fus secondé que par un autre; je crois que ce fut mon collègue. Alors l'ennemi tira sur nous en s'avançant, et dans ce moment tous ceux qui étoient autour de moi prennent la fuite. J'ai beau crier : *arrêtez-vous:* personne ne m'écoute. Un esprit d'étourdissement semble s'être repandu sur tous ceux qui sont dans la maison et different d'en sortir; l'ennemi profitant de la fuite de ceux du dehors et de la paresse de ceux du dedans se saisit de la porte. Je fais tout ce qu'il depend de moi pour rallier quelques uns des fuïards. A peine en rassemblé-je d'abord une douzaine. Je les exhorte à prendre courage et à faire ferme contre l'ennemi pour dégager ceux de nos gens qui étoient dans la maison; mais trop peu en nombre, nos coups ne firent que blanchir. Quelques uns de ceux qui étoient dans la maison prenant courage, tenterent de s'ouvrir un passage à travers l'ennemi; la muraille qui enfermoit la cour de la maison s'éboule sur leurs pieds; la bréche les favorise ; quelques uns échappent, d'autres sont écharpés. Ceux qui n'osent pas sortir tirent toujours sur l'ennemi et se deffendent avec plus de bravoure que ne le laisse penser le peu de fermeté qu'ils témoignérent à suivre l'exemple de ceux qui au péril de leur vie s'ouvrent un passage pour sortir d'une maison qui va desormais être mortelle pour tous ceux qui n'en sortiront pas. L'ennemi recevant de moment en moment du secours, en devient toujours plus furieux et plus acharné. Notre peloton grossit aussi; Cavalier vient se joindre à nous ; il nous trouva retranchés derrière un petit rideau formé par

(1) Voir sur cet épisode de la guerre des camisards (29 avril 1703), l'*Histoire des Pasteurs du Désert*, par Nap. Peyrat, t. I, p. 447-451.

un espèce de vallon d'où nous avions fait quelques décharges. Mais l'ennemi renforcé toûjours par des nouveaux secours, le jour s'approchant, craignant d'être investis par des nouvelles troupes, notre commandant nous dit : *Enfans retirons-nous*. C'est ce que nous faisons, laissant de part et d'autre des morts sur la place, et ce qu'il y avoit de plus fâcheux encore de nos gens enfermés dans la maison qu'on massacra ou qu'on brula lorsquils eurent fini leur munition. C'est ainsi que se passa cette fatale nuit, où nous ne fumes point ces soldats braves et courageux que nous avions été dans tant d'autres occasions. Notre troupe demeura après en échec, longtemps fort petite ; ce n'est pas que tous ceux qui nous manquoient eussent peri, mais la pluspart découragés par cet évenement se retirerent dans leurs maisons.

Quelques tans après nous etions campés dans un vaste enfoncement qu'il y a tout près de Nage, lorsqu'on nous vint dire que les troupe étoient déjà dans ce village. Nous courumes vers eux pour les garantir des mains de soldats. Mais passant dans une rüe, les soldats qui s'étoient saisi d'une maison me coucherent en joüe; heureusement leur fusil fit fauxfeu, car sans cela je perdois la vie, sans combattre, ni sans avoir vû l'ennemi, me tirant à bout touchant. Retournant sur nos pas, on nous aprit que les Dragons venoient fondre sur nous. Nous gagnames la hauteur, et ici une fille, Lucresse la Vivarde, assise sur le penchant de la montagne, crioit : *Courage, vive l'Epée de l'Eternel!* Nous fonçames sur les dragons, nous en renversames un par terre, et nous mimes en fuite les autres.

Un jour étant parti d'un bois appelé prime-combe qui est entre Fontanes et Vic nous allames bruler le couvent de Sommiere; Mais comme j'étois en sentinelle, on me tira de si près que je vis une balle s'appliquer devant moi à la muraille; je risquai beaucoup; Mais heureusement Dieu voulut que le coup passa à coté de moi sans me toucher. Les soldats ayant fait une sortie, nous les repoussames. Le couvent brulé nous nous retirames au bruit de quelques pieces qu'on nous tira du Château de la ville.

Un gros détachement de Miquelets passant le long du chemin d'Anduze a Durfort rencontrerent un de nos gens dans quelque maison qui étoit sur leur chemin, le tuèrent et decouvrant nos sentinelles, car nous n'étions pas campés fort loin de là dans un bois,

lieu appellé les Roques proche de Tornac, ils vinrent à nous ; mais ils furent si bien reçus et si bien poursuivis qu'ils ne furent pas long temps à condamner sans doute leur entreprise. Quelques uns resterent dans la fuite, et les autres eurent heureusement pour asile le Château de Vibrac qu'on ne leur ouvrit qu'avec peine, ceux de dedans craignant quelque surprise.

(*La suite au prochain numéro.*)

BIBLIOGRAPHIE

La Saint-Barthélemy devant le sénat de Venise. — Relations des ambassadeurs Michiel et Sigismondo Cavalli, traduites et annotées par W. Martin.

Les relations des ambassadeurs vénitiens ont acquis de nos jours une grande autorité. L'usage qu'en fit Léopold Ranke dans son bel ouvrage sur la papauté, attira l'attention sur ces précieux documents que les publications de Tommaseo en France, d'Eugenio Alberi en Italie, mirent à la disposition du public savant. L'ingénieux explorateur des archives de Venise, M. Armand Baschet, ramena, par deux ouvrages remarquables, l'attention sur ces monuments de sagesse et de pénétration politique trop longtemps ignorés. L'histoire moderne s'éclaire d'un nouveau jour à la lumière de ces documents révélateurs. On apprend à mieux connaître les causes des événements les plus controversés, les mobiles secrets de leurs acteurs, dont la figure revit dans quelques-uns de ces merveilleux portraits qui rappellent, sous la plume d'un Giovanni Correr ou d'un Navagero, l'art du Tintoret et du Titien.

Le triste anniversaire du 24 août 1572 a offert à M. W. Martin l'occasion naturelle de traduire deux de ces documents qui offrent un intérêt spécial et l'on peut dire tout-puissant, pour l'étude du plus tragique épisode de notre histoire. Les relations de Giovanni Michiel et de Sigismondo Cavalli ne sont pas seulement d'admirables pages. Elles nous livrent, pour ainsi dire, la trame logique de la Saint-Barthélemy, dans la succession des pensées et des incidents qui devaient aboutir à cette effroyable conclusion : « Que voyons-

nous en effet, dit M. W. Martin, dans ces deux relations? Un jeune roi, Charles IX, passionné pour les exercices du corps, désireux de s'illustrer par la guerre, plein d'éloignement pour les affaires, à la fois faible et violent; la reine mère, l'astucieuse Catherine de Médicis, qui n'a qu'une passion, celle de dominer (*un affetto potentissimo di signoreggiare*) et aucun scrupule; le duc d'Anjou, le futur Henri III, son œil droit, son âme (*l'occhio destro e l'anima della madre*) et son digne élève. Voilà les personnages; examinons les situations.

« Pendant une absence de Catherine, Coligny, le chef des huguenots, rentré en grâce, décide le roi à entreprendre une guerre qui doit, si elle est bien conduite, l'illustrer et lui donner la domination sur la Flandre, en détournant vers l'étranger, par la même occasion, l'ardeur turbulente des Français et des partis. La reine mère apprend que son fils, qui n'a jamais osé prendre sans elle aucune détermination, si peu importante qu'elle fût, vient de se laisser entraîner à une décision de la dernière gravité; elle va donc perdre ce pouvoir qui est tout pour elle. Coligny s'est déjà trouvé sur son chemin, et elle avait déjà pensé à se défaire de lui; ces anciennes pensées reviennent plus vives, et cette fois elle ne résiste plus.

« A peine le mariage de Marguerite avec le jeune roi de Navarre est-il accompli, que Catherine et Anjou apostent un assassin qui va les débarrasser de l'amiral. Celui-ci n'est que blessé et les huguenots crient vengeance; ils vont peut-être reprendre les armes; leur destruction totale est donc résolue. Les circonstances sont favorables; leurs chefs sont réunis à Paris dont le peuple est à la dévotion de la cour; mais on n'ose procéder à l'exécution sans le consentement du roi. La reine mère et le duc d'Anjou vont le trouver, s'enferment avec lui, le pressent par tous les moyens possibles. Il résiste pendant une heure et demie à tous les arguments, à toutes les supplications. Il faut frapper un coup décisif. Catherine alors demande la permission de se retirer dans quelque terre, loin de la cour; le roi est vaincu et donne l'ordre du massacre qui est exécuté comme l'on sait. Voilà ce que les deux relations mettent en pleine lumière. »

M. W. Martin ne s'est pas borné à donner de ces deux relations une traduction exacte, élégante. Il y a joint des notes qui attestent une érudition précise et approfondie sur les hommes et les choses du temps. C'est la meilleure garantie de l'excellence du travail qu'il prépare sur la Saint-Barthélemy elle-même, et qui sera le dossier complet et définitif de ce lugubre événement, reproduit d'après la

narration du véridique de Thou, et accompagné de tous les témoignages contemporains. J. B.

Histoire de l'Académie protestante de Die, en Dauphiné, au XVIIe siècle, par E. Arnaud, pasteur. In-8, 1872. Grassart.

M. le pasteur Eug. Arnaud vient de de publier, sur le protestantisme en Dauphiné, quelques brochures qui ne paraissent être que les préludes d'un important ouvrage sur le même sujet (1). Celle qu'il a consacrée à l'académie protestante de Die est d'un intérêt un peu spécial peut-être, mais sérieux. La question sans doute n'était pas absolument neuve. Les lecteurs du *Bulletin* ne peuvent avoir oublié ni le travail de M. Michel Nicolas sur les académies protestantes en général et celle de Die en particulier, ni les notes et éclaircissements qui y ont été ajoutés par M. A. Rochas (2). Mais M. Arnaud a eu la bonne fortune de mettre la main sur un grand nombre de documents inédits. La bibliothèque de Grenoble, les archives du département de la Drôme, sans parler de quelques publications importantes sur l'histoire du Dauphiné, lui ont ouvert d'abondantes sources de renseignements, et notamment la série presque entière des délibérations du corps professoral de l'académie de Die. Nous aurions même voulu que ces documents fussent plus complétement utilisés et que la crainte de multiplier les détails techniques n'eût point conseillé à M. Arnaud une réserve à notre avis excessive. Les questions relatives à l'enseignement ont toujours de l'attrait pour le public, et de nos jours plus que jamais. Tel qu'il est ce livre fait revivre sous nos yeux les mœurs scolaires de nos ancêtres et nous initie à leur manière d'entendre et de pratiquer l'éducation. Il nous montre, autrement que par des phrases générales, l'amour des Synodes, nationaux et provinciaux, pour les bonnes études; leurs soins et leurs démarches pour faire venir à l'étranger quand il le fallait des professeurs capables (Die en avait un d'Ecosse, un autre de Milan); le prix qu'attachaient les villes protestantes à la possession d'une académie, source pour elles d'honneur et de prospé-

(1) Mentionnons deux notices sur *les imprimeurs de l'académie de Die* et sur *les controverses religieuses dans le Dauphiné* sous le régime de l'Edit de Nantes, qui attestent le rare mouvement des esprits dans cette province, et le *Synode général de Poitiers*, en 1557, qui, sans justifier son titre, mérite une attention toute particulière. Nous y reviendrons prochainement. (*Réd.*)

(2) Voir *Bulletin*, t. III et V.

rité, objet parfois d'ardentes compétitions, comme ce fut le cas entre Die et Montélimar; enfin l'organisation même de l'enseignement, qui réunissait d'ordinaire dans la même institution le degré secondaire et le degré supérieur, et faisait d'une académie, à la fois, une faculté de théologie et un collége : l'une ayant constamment un professeur de théologie, deux de philosophie, un d'hébreu; l'autre, sept régents, à la tête d'autant de classes, dont les élèves se livraient à ces fréquentes compositions latines et même grecques, un peu trop suspectes peut-être à quelques-uns des chefs actuels de l'Université. Il n'y avait pas d'internat dans les académies protestantes; mais les professeurs exerçaient une surveillance attentive sur les étudiants et les élèves étrangers, reçus dans certaines familles recommandées. A Die même, on leur faisait défense de sortir la nuit, à partir de cinq heures, sous peine d'exclusion pour ceux de la haute école, du fouet pour les autres. Cette surveillance leur laissait d'ailleurs une liberté dont ils eurent plus d'une occasion d'abuser, et même gravement. Mais ces abus retentissants paraissaient sans doute moins graves à nos pères que ceux plus dissimulés des vastes internats des jésuites. Une bibliothèque ouverte dans l'établissement offrait d'utiles ressources aux écoliers laborieux, et des prix de savoir, et même de piété, chose plus surprenante, récompensaient leurs progrès à la fin des années scolaires.

Nous nous bornons à ces indications, suffisantes, ce nous semble, pour donner une idée du livre de M. Arnaud, et nous réservons pour une autre occasion, que nous espérons prochaine, une étude synthétique sur les académies protestantes au XVIIe siècle, leurs analogies et leurs différences avec les autres établissements du même ordre durant la même période.

M.-J. GAUFRÈS.

VARIÉTÉS

QUEL FUT L'AUTEUR DES PLACARDS?

Un jeune candidat en théologie qui porte dignement un nom aimé des lecteurs du *Bulletin*, M. Henri Heyer, est sur le point de soutenir devant la Faculté de Genève, pour l'obtention du grade de licencié, une

thèse dont le titre offre déjà un vif intérêt : *Guillaume Farel, essai sur le développement de ses idées théologiques.* On a trop souvent répété que Farel ne fut point théologien, et la gloire du missionnaire a trop effacé celle du docteur qui écrivit le *Sommaire,* c'est-à-dire le premier traité populaire de dogmatique réformée en langue française. Rechercher ce que Farel dut à lui-même, à son développement intime et personnel, et ce qu'il dut plus tard à l'influence de Calvin dans l'expression de ses doctrines théologiques, est donc une étude qui mérite au plus haut point l'attention de l'historien de la Réforme. L'histoire est ici le prologue obligé de la théologie, et M. Henri Heyer, puisant aux meilleures sources, a su tracer une biographie animée, vivante de son héros, avant de nous initier à la formation de ses doctrines dans la double période qui précède et qui suit ses rapports avec Calvin. Chemin faisant, il rencontre l'épisode des Placards, et il restitue à qui de droit ce malencontreux factum qui coûta si cher à la Réforme française. Nous sommes heureux de céder ici la parole au jeune auteur qui nous doit une histoire de Farel, dont nous aimons à saluer les prémices dans ce premier et docte essai sorti de sa plume :

L'Evangile faisait alors en France des progrès toujours plus marqués : la tolérance du roi qui ne se montrait pas hostile à la vérité, la protection de la reine de Navarre, l'adhésion d'une grande partie de la noblesse remplissaient d'ardeur les prédicateurs réformés, qui n'en tournaient pas moins constamment leurs regards vers Farel comme leur chef et leur inspirateur. Pour lui, songeant sans cesse à sa patrie, il aurait voulu la voir avancer d'une marche plus rapide vers la vérité; il ne se lassait donc pas de stimuler le zèle de ses amis de France, les pressant de provoquer partout des disputes publiques.

Ce rôle incontestable de Farel, cette impulsion qu'il ne cessait de donner aux évangélistes de France, le fait que depuis la mort de Zwingli il se trouve évidemment le chef de la Réforme française, ont conduit plusieurs historiens à lui attribuer la composition des Placards. On crut y reconnaître et son style et sa bouillante intrépidité et sa sainte indignation contre le papisme (1). Mais, tout en payant un juste tribut d'admiration à ce zèle infatigable, à cette ardeur que rien n'arrêtait, tout en cherchant à justifier la violence de ce manifeste par les nécessités de la lutte, on n'a pu toutefois

(1) Merle d'Aubigné, *Réform. au temps de Calvin* (Genève, 1864-69, in-8°, t. III, p. 135.)

s'empêcher de reconnaître que les Placards ne provinrent pas uniquement « d'un mouvement de l'esprit et qu'il y eut bien quelque emportement de la chair (1). » Nous sommes heureux de pouvoir consigner ici, que, pour nous, Farel n'est point l'auteur des Placards ; les documents publiés par M. Herminjard dans le troisième volume de la *Correspondance* nous le prouvent d'une manière évidente. Nous allons donc essayer de le montrer, espérant qu'on voudra bien, en faveur de l'importance du fait que nous signalans, excuser ce qui dans ces lignes peut ressembler à une digression.

On sait qu'en 1534, à la suite de l'emprisonnement de Gérard Roussel, les évangélistes de Paris ne savaient trop quelle conduite tenir : les uns voulaient que la communauté fît hardiment et ouvertement profession de sa foi ; les autres étaient d'avis de continuer à tenir secrètes leurs assemblées religieuses et à gagner silencieusement de nouveaux adhérents. Ne réussissant pas à se mettre d'accord, ils envoyèrent un des leurs, nommé Féret, auprès des réformés de la Suisse qui conseillèrent la publication d'un manifeste. Telle fut l'origine des Placards que Féret rapporta de Neuchâtel, et qui, affichés dans tout Paris, presque dans la France entière et jusqu'à la porte de la chambre du roi, eurent pour conséquence une terrible persécution (2).

Remarquons d'abord que Farel n'était point à Neuchâtel au moment de l'arrivée de Féret dans cette ville, mais bien à Genève, où il s'efforçait de faire abolir la messe (3) ; il préparait peut-être alors une nouvelle édition de son *Sommaire* qui parut au mois de décembre 1534 à Neuchâtel (4). Il ne vit donc pas le député de Paris, et si celui-ci se fût réellement adressé à notre Réformateur pour avoir un exposé de la foi réformée, ce dernier l'aurait sans doute renvoyé à son *Sommaire* qui offrait un tout plus complet et dont le style, bien plus modéré que celui des Placards, n'eût peut-être pas attiré sur la France de si tristes conséquences.

Est-il vraisemblable que Farel se soit laissé entraîner à composer un écrit aussi violent que les *Articles sur les abus de la messe* (5), alors qu'il suivait avec le plus vif intérêt les démarches tentées pour amener une conciliation entre catholiques et protestants (6). « Farel,

(1) Merle d'Aubigné, *Réform. au temps de Calvin*, t. III, p. 135.
(2) Ibid., t. III, p. 121-135.
(3) Herminjard, t. III. N° 482, n. 7 et 8, et N° 486, n. 2.
(4) Préface du *Sommaire*, édit. Genève, 1867, p. VII.
(5) Lettre à Du Bellay de septembre 1535. Herminjard, t. III, N° 530.
(6) Les Placards avaient pour titre : *Articles véritables sur les horribles,*

nous dit M. Merle d'Aubigné, croyait qu'un sujet ne devait pas s'élever contre son seigneur, mais que si le roi de France commandait une chose défendue par le roi du ciel, il fallait obéir à celui qui était le maître de l'autre (1). » Sans doute, mais nous voyons par sa conduite à Aigle, qu'il sait à l'occasion user de ménagements, comprendre les difficultés d'un gouvernement, et qu'il a appris à patienter. Disons en outre, que l'auteur des Placards, en déclarant que dans la Cène « Jésus nous est donné en nourriture éternelle, » nous semble presque émettre une idée calviniste, idée que Farel ne partageait point alors, ou tout au moins dont nous ne trouvons aucune trace ni dans *La Manière et Fasson,* ni dans l'édition du *Sommaire* de 1534, ni dans ses lettres. Enfin, nous ne pouvons admettre que Farel ait publié un écrit de cette importance sans consulter ses amis, sans au moins leur en parler, et il n'y a dans sa correspondance aucun indice de ce genre.

Qui donc doit être regardé comme l'auteur des Placards? Un petit traité de *la Saincte Eucharistie* dont les *Articles véritables* ont été presque textuellement extraits, nous mettra sur la voie, puisque son auteur expose dans la préface les raisons qui l'ont engagé à les écrire et à les répandre. « Ce traité, dit M. Herminjard (2), n'est point l'œuvre de Farel. L'exposition aisée, le style vif et rapide, l'usage même de certains mots particuliers à l'auteur du susdit traité, tout révèle une autre origine. Ce n'est pas non plus la manière facile, mais prolixe, de Pierre Viret. Aussi acceptons-nous sans réserve le témoignage d'un collègue, d'un ami intime de Farel, qui atteste que « ces Placards avaient été faits à Neuchâtel, en « Suisse, par un Antoine Marcourd (3). »

A l'arrivée de Féret, Marcourt, qui était alors un des pasteurs les plus marquants de Neuchâtel, crut pouvoir extraire du traité qu'il allait publier sur l'Eucharistie, les articles contre la messe, et les faire imprimer sans prendre l'avis de ses collègues. De là le silence complet sur cette affaire, dans les deux lettres que Fr. du Rivier et G. Grivat écrivent à Farel le 8 octobre et le 11 décembre 1534 (4). Ajoutons que Marcourt semble avoir fait de l'Eucharistie une étude spéciale, puisqu'il est l'auteur d'un autre traité, intitulé *Déclara-*

grands et impossibles abus de la messe papale. Ils furent affichés dans la nuit du 18 octobre 1534.

(1) Merle d'Aubigné, *Réform. au temps de Calvin,* t. III, p. 123 et 124.

(2) Herminjard, t. III. N° 485, n. 4.

(3) Actes et gestes de Froment. Manuscrit orig. Archives de Genève. Cité par M. Herminjard : t. III, N° 485, n. 4.

(4) Herminjard : t. III, N°s 482 et 487.

tion de la messe, qui parut cette même année 1534, et fut réimprimé en 1544. Farel y renvoie les lecteurs du *Sommaire* (1).

CORRESPONDANCE

PROTESTANTISME ET FÉODALITÉ

AU XVIe SIÈCLE

A Monsieur le Rédacteur du BULLETIN.

Cher Monsieur,

En ma qualité de Français, je ne sais pas de langue étrangère. Il m'est donc impossible de lire l'ouvrage que M. J.-B. Loutchitzki a publié en russe sur *l'Aristocratie féodale et les calvinistes en France*, au XVIe siècle. Je le regrette sincèrement. La question est très-intéressante. Puis, l'auteur l'a envisagée sous un point de vue nouveau, si j'en juge d'après les indications qu'il a pris la peine de donner, *ad usum Gallorum*, dans l'avant-dernier *Bulletin*. A la vérité, certaines de ses assertions me semblent contestables. Par exemple, il affirme que le protestantisme, à l'origine, n'a compté dans le midi de la France qu'un nombre restreint d'adhérents. Jusqu'ici, le contraire avait été admis sur la foi de Calvin lui-même et de plusieurs de ses correspondants qui attestent les rapides progrès de la nouvelle croyance dans les provinces méridionales. Je lis dans une note des *Lettres françaises* (t. II, p. 392), qu'une seule année (1559) vit s'organiser soixante Eglises entre la Durance, le Rhône et la mer. Je lis encore dans une lettre du Synode de Valence à Calvin : « En ceste province *où mille ministres ne suffiroient pas*, à peine y en a-t-il quarante. » (*Ibid*, p. 333, en note.) Ces passages, et bien d'autres encore, ne sont-ils pas la meilleure preuve de l'importance numérique du protestantisme dans le midi? Je n'insiste pas sur ce point. Sur d'autres, quelques réserves semblent au moins indispensables.

Si M. Loutchitzki reconnaît que le mouvement protestant est issu de causes morales, il dit aussi que la plupart de ceux qui s'y associèrent se proposaient de réagir contre les progrès de la centralisation monar-

(1) *Sommaire*. Genève, 1867, p. 41.

chique. L'occasion était bonne ; seigneurs et bourgeois de la saisir. Que dans la conjuration d'Amboise, il y ait eu, selon le mot de Brûlart, « plus de malcontentement que de huguenoterie, » et que dans les rangs des calvinistes insurgés ou contre Charles IX ou contre Henri III, des ambitieux se soient mêlés aux *zélés*, aux croyants, je l'accorde. Il me paraît toutefois que parmi les nobles, Coligny, sur lequel M. Jules Tessier vient d'écrire des pages excellentes, n'était pas le seul à chercher le moyen de rester en même temps fidèle à son roi et à son Dieu. D'Andelot, la Noue, Duplessis-Mornay et bien d'autres partagèrent ses sentiments. Selon le langage du temps, ils mettaient l'honneur de Dieu au-dessus de toute ambition humaine.

Pour la bourgeoisie, à une époque où les développements du commerce et de l'industrie avaient déjà fait d'elle l'armée de l'ordre, elle ne s'affolait pas de séditions aussi facilement que M. Loutchizki le pense ; comme l'atteste le recueil de Crespin, elle avait compté beaucoup de martyrs avant que de chercher son salut dans la révolte. Sans doute, quand la lutte fut engagée, les protestants se sont donné une organisation séparée de celle du pays ; ils ont eu des lois pour le gouvernement civil, la justice, la discipline militaire, la levée des impôts. Seulement, dès que Henri III eut révoqué les ordonnances meurtrières de 1585, « ils ployèrent, comme le raconte Th.-A. d'Aubigné, leurs attentes dans le paquet de celles du royaume, » et aussitôt après l'avénement de leur coreligionnaire Henri IV, on les voit renoncer aux tribunaux, aux conseils, aux assemblées établis en 1588. Si cinq ans plus tard « ils se remirent en leur distinction, » c'est que Henri IV, de rechef devenu catholique, prétendait les réduire à une condition à peine meilleure que celle résultant de l'édit de Poitiers, et inférieure à celle où auparavant l'édit de Beaulieu les avait placés.

Dans la dernière partie de sa préface à l'usage des Français, M. Loutchitzki insiste sur l'antagonisme de l'élément consistorial à l'égard de l'élément aristocratique. Cet antagonisme, il l'explique par la divergence des idées politiques : les pasteurs auraient voulu organiser la société comme l'Eglise, c'est-à-dire démocratiquement. Tout autre, comme cela se conçoit, était le but des grands. Cette thèse est-elle aussi vraie qu'ingénieuse ? Je pose la question, je ne la résous pas, faute de pouvoir prendre connaissance des arguments de l'auteur et des documents qu'il a joints à son livre. Mais je demande si, appliquée aux premiers temps de la Réforme militante, l'assertion de M. Loutchitzki est juste, comme peut-être elle le serait, se rapportant à une époque postérieure ? En général, on croit ceci : pendant presque tout le XVI[e] siècle, l'opposition des ministres procéda non de l'esprit de système, mais bien de l'oubli où les chefs

d'armée, entre autres le prince de Condé, avaient laissé les droits du grand nombre. Et pour citer une circonstance entre plusieurs, est-ce que en dehors de toute théorie préconçue, les pasteurs n'étaient pas, en 1563, fondés à se plaindre du prince de Condé, qui, à Amboise, n'avait pas fait accorder aux villes et aux pauvres gens, pour l'exercice du culte, les mêmes facilités qu'aux riches et aux nobles ? Les uns comme les autres, pourtant, avaient été à la peine.

Ces réserves formulées, il me resterait, cher Monsieur, à remercier M. Loutchitzki d'avoir dirigé ses études et les efforts de sa critique vers la partie de notre histoire nationale dont se préoccupent spécialement les lecteurs du *Bulletin ;* mais après la bienvenue que vous avez souhaitée à ce jeune savant étranger, je n'ai moi-même rien à ajouter.

Agréez, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

L. Anquez.

Paris, 31 janvier 1873.

LA RELIGION DU PÈRE DE MALHERBE

A M. le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Caen, le 14 novembre 1872.

Monsieur le Président,

Le *Bulletin* publié en 1862 a reproduit, page 1, le rapport que j'avais présenté au Conseil presbytéral de notre ville sur la découverte de registres remontant à l'origine du protestantisme à Caen, et il a fait suivre cet article d'une demande de renseignements sur le père du poëte Malherbe.

Les loisirs succédant à une vie très-occupée m'ont engagé, non-seulement à lire attentivement ces registres, mais encore à en tirer des extraits, dont le sort des registres de l'Eglise primitive de Paris démontre l'utilité, et j'ai découvert de cette manière, sur le père de Malherbe, quelques renseignements que je suis heureux de pouvoir vous adresser.

Racan raconte que le poëte était né à Caen, vers 1555, d'un père simple assesseur, « qui s'était fait de la Religion un peu avant de mourir. »

Nos registres établissent que ce père se nommait François de Malherbe, seigneur d'Igny, qu'il se qualifiait d'écuyer, magistrat, conseiller

pour le roi au siége présidial de Caen, et qu'il avait épousé Louise le Valloys.

Ce n'est pas dans ses dernières années seulement que François de Malherbe avait embrassé le protestantisme. Sa conversion remontait à l'établissement même de la Réforme à Caen, puisque, d'après ces registres, quatre enfants nés de son mariage avaient été baptisés devant l'Eglise réformée :

Pierre, le 9 octobre 1561.

Josias, le 15 décembre 1562.

Marie, le 27 décembre 1566.

Et Jeanne, le 9 mars 1568.

De plus, d'après ces mêmes registres, François de Malherbe a présenté, en qualité de parrain, au baptême, dans la même église, quatorze enfants aux dates suivantes :

19 mars 1563.
27 mars 1563.
1er février 1566.
1er mai 1566.
11 juillet 1566.
29 décembre 1566.
23 février 1567.
5 septembre 1568.
7 mai 1595.
18 février 1596.
3 juin 1596.
1er janvier 1602.
20 mai 1603.
Et 11 février 1606.

Et j'insiste d'autant plus sur le fait du parrainage que si, dans certains cas, le père de l'enfant baptisé pouvait, rigoureusement parlant, n'être pas protestant (quelques annotations des registres permettent de le penser), il n'en était pas de même du parrain, qui n'était admis qu'après avoir fait la cène ou avoir promis de la faire.

Nous pouvons donc tenir pour constant, malgré l'assertion de Racan, que dès l'année 1561, et non dans les derniers temps de sa vie, le père du poëte Malherbe avait embrassé le protestantisme, et que le poëte lui-même, né cinq ans trop tôt, n'a dû qu'à cette circonstance de n'avoir pas reçu le même baptême que ses frères et ses sœurs.

Il est présumable, malgré cette circonstance, que l'éducation première du poëte a été soumise aux idées de la Réforme. Aurait-il pu en être autrement d'un enfant de cinq ans placé au milieu d'une famille composée d'un père et d'une mère zélés partisans de la foi nouvelle, de parents maternels ayant embrassé avec ardeur le protestantisme; de quatre frères et sœurs baptisés protestants; d'oncles et de tantes appartenant tous à la même religion? A moins que le poëte n'ait été élevé hors de sa famille, il est impossible qu'il n'ait pas reçu alors le cachet des opinions religieuses qui y étaient professées.

Je mets d'autant plus d'empressement, Monsieur, à répondre à votre demande, que c'est reconnaître bien faiblement le service que votre prédécesseur a rendu à notre Eglise, en lui permettant de recouvrer des registres aussi précieux et qu'elle avait tout lieu de croire anéantis.

Veuillez agréer,

SOPHRONYME BEAUJOUR.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1872.

Présidence de M. *Schickler*. — Le secrétaire énumère les articles contenus dans le prochain numéro du *Bulletin*, et invoque l'active collaboration de ses collègues pour l'année 1873.

M. Schickler sera heureux d'exploiter le chapitre des *Questions et réponses* au profit de la géographie protestante, et de la carte des anciennes Eglises où il y a tant de lacunes à combler et de points douteux à éclaircir.

Bibliothèque. — Le secrétaire présente au Comité la *Bibliotheca novi Testamenti* de M. Ed. Reuss, ainsi que plusieurs ouvrages de M. le pasteur Eug. Arnaud, qui s'occupe avec tant de zèle de l'histoire de la Réforme dans le Dauphiné. M. W. Martin demande à cette occasion que le bureau désigne un rapporteur pour chaque ouvrage qui lui est adressé. Ce rapporteur sera chargé de préparer un compte-rendu pour le *Bulletin*. Cette proposition est adoptée.

Correspondance. — Madame Merle d'Aubigné, veuve du célèbre historien dont le protestantisme déplore la perte récente, remercie le Comité pour les témoignages de sympathie qu'elle en a reçus. Désirant s'associer aux hommages rendus à l'illustre défunt, la Société a décidé dans sa précédente séance, par un vote unanime, qu'une Notice serait consacrée à la vie et aux écrits de M. Merle d'Aubigné. Cette notice sera lue dans la séance annuelle, le 29 avril prochain.

Supplément de la France protestante. — M. *Henri Bordier* présente deux volumes contenant la lettre A et B de la table générale de tous les noms renfermés dans l'ouvrage de MM. Haag. Il y joint une feuille

d'essai du supplément, dont un exemplaire a été transmis à chacun de ses collègues, afin de provoquer des observations utiles.

C'est, dit-il, une grande tâche de continuer l'œuvre des frères Haag. La création d'un comité spécial semble nécessaire, au double point de vue littéraire et financier. Il faut, en effet, un certain nombre de rédacteurs et une caisse particulière pour réaliser l'engagement pris envers la mémoire des auteurs de la *France protestante.* Des dépenses ont déjà été faites pour cet objet; d'autres sont imminentes; un fonds spécial serait une garantie, un encouragement pour tous.

M. *Bordier* se résume en formulant les trois propositions suivantes : 1° délégation d'un comité spécial pour l'achèvement de l'ouvrage de MM. Haag; 2° désignation de cinq membres devant en faire partie, trois pris dans le Comité, deux au dehors; 3° le sous-comité réglera souverainement les questions de son ressort.

M. *Bonnet* remercie M. Bordier de l'initiative qu'il a prise pour la réalisation d'un vœu cher à tous. Mais une question se pose tout d'abord : Est-ce la Société qui continuera l'œuvre interrompue, ou bien une commission indépendante placée sous son patronage? Peut-être y aurait-il des inconvénients à ce que la Société fût engagée directement dans une entreprise de cette nature, tandis qu'il ne peut y avoir que des avantages à ce qu'une commission distincte, plus libre dans ses allures, en prenne la responsabilité devant le public. Cette formule : « Sous les auspices de la Société de l'Histoire du Protestantisme français » lui paraît concilier toutes les convenances.

La délibération continue sur ce sujet. M. le comte *Jules Delaborde* partage le sentiment du secrétaire : La Société doit prêter son appui moral et financier tout en dégageant sa responsabilité. C'est aussi l'opinion de M. *Gaufrès*. M. *Read* insiste sur la nécessité de marquer le lien entre la Société et la commission formée sous ses auspices, afin que celle-ci ne paraisse pas une « génération spontanée. »

Le secrétaire demande, vu l'heure avancée, que la question soit remise à huitaine.

Le président exprime, au nom de tous ses collègues, des remerciments à M. Bordier pour le zèle et le dévouement dont il a fait preuve dans l'élaboration du projet qui demeure à l'ordre du jour.

P. S. — A l'occasion du doute exprimé sur l'authenticité du testament olographe de Coligny, nous avons reçu de M. Labouchère une lettre, avec *fac-simile*, sur les diverses signatures de l'amiral, qui sera prochainement insérée dans le *Bulletin.*

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1873.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re	année	10 francs le volume.
2e	—	
3e	—	
4e	—	
5e	—	
6e	—	
7e	—	
8e	—	
9e	année	20 francs le volume.
10e	—	
11e	année	10 francs le volume.
12e	—	
13e	—	
14e	—	
15e	—	
16e	—	
17e	—	
18e	—	
19e-20e	—	
21e	—	

Chaque livraison séparée : 3 francs.

Une livraison de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1872) : 210 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 6 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1873.